

NOV 2 1979



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALE  
A/34/536  
25 octobre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE

---

Trente-quatrième session  
Point 65 de l'ordre du jour

## ETABLISSEMENTS HUMAINS

Conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupésRapport du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 33/110 datée du 18 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer, en collaboration avec les organes de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées qui s'occupent de cette question, en particulier l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) et le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés, un rapport complet et analytique sur les conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne pour ce qui est des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés, et de le présenter à l'Assemblée lors de sa trente-quatrième session. Elle a également prié le Secrétaire général, lorsqu'il préparerait le rapport susmentionné, de consulter l'Organisation de libération de la Palestine, représentant du peuple palestinien, et de coopérer avec cette organisation.

2. Cette résolution avait dans l'ensemble la même portée que les résolutions 31/110 et 32/171 adoptées par l'Assemblée générale le 16 décembre 1976 et le 19 décembre 1977 sur la même question. Conformément à la résolution 31/110 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté un rapport (A/32/228) à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session et conformément à la résolution 32/171 de l'Assemblée générale, il a présenté un autre rapport (A/33/354) à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session.

3. A cet égard, on se souviendra qu'à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale, le représentant du Secrétaire général avait expliqué, en présentant le premier rapport, que, le Secrétaire général n'ayant pas de source indépendante de renseignements, le rapport se composait nécessairement de réponses reçues par l'Organisation et d'extraits pertinents de documents soumis par les Gouvernements

de l'Égypte, d'Israël, de Jordanie 1/ et de la République arabe syrienne 2/ ainsi que par les organes intéressés de l'ONU et les institutions spécialisées, comme suite à la demande de renseignements présentée par le Secrétaire général.

4. Dans son rapport du 2 novembre 1978 (A/33/354), le Secrétaire général a indiqué que, étant donné l'ampleur du rapport que demandait l'Assemblée générale et les conditions difficiles - en raison des délais impartis et des contraintes géographiques - dans lesquelles le rapport devait être établi, il avait envisagé de recourir aux services de trois consultants (un spécialiste de l'aménagement des territoires, un économiste et un sociologue), qui entreprendraient une analyse impartiale des conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires occupés. Toutefois, en réponse aux demandes du Secrétaire général qui souhaitait que les consultants aient librement accès aux territoires occupés, la Mission permanente d'Israël a déclaré que les témoignages et impressions de nombreux visiteurs qui s'étaient rendus dans les territoires administrés par Israël depuis 1967, et notamment d'économistes, de sociologues et d'experts des questions relatives à la santé et au travail, avaient pleinement reflété l'amélioration des conditions de vie des Palestiniens dans ces territoires. Par conséquent, le Gouvernement israélien jugeait inutile d'envoyer une mission d'experts.

5. Le secrétariat du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a poursuivi ses efforts pour que la mission d'experts puisse se rendre dans la région. Toutefois, les renseignements qu'il avait obtenus en octobre 1979 indiquaient clairement que la position du Gouvernement israélien sur cette question demeurerait inchangée. Dans ces conditions, le Secrétaire général a estimé que l'envoi d'une mission d'experts qui n'aurait pas accès aux territoires occupés eux-mêmes ne présenterait que peu d'intérêt et ne faciliterait guère l'établissement du rapport complet et analytique demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 33/110. Le Secrétaire général s'efforcera à nouveau d'envoyer une mission d'experts dès que les circonstances le permettront.

6. Entre-temps, se référant à la résolution 33/110 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans sa décision 7/2 du 13 mai 1979, avait prié le Directeur exécutif du PNUE de veiller à ce que la situation du peuple palestinien en matière d'environnement soit évaluée de façon appropriée. Après avoir consulté le Secrétaire général, le Directeur exécutif du PNUE a demandé aux Gouvernements de l'Égypte, d'Israël, de la Jordanie et de la République arabe syrienne, ainsi qu'à l'Organisation de libération de la Palestine, de lui fournir des renseignements pertinents sur cette question. Un rapport a été établi à partir de l'analyse des renseignements fournis par les Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne ainsi que par l'Organisation de libération de la Palestine en réponse à cette demande; ce rapport figure à l'annexe I. Pour établir ce rapport, des renseignements ont aussi été obtenus auprès de la CEAO, de l'UNRWA et des bureaux du PNUD en Jordanie et en République arabe syrienne. Ce rapport porte sur les

---

1/ Distribué comme document du Conseil de sécurité (S/12378).

2/ Distribué comme document de l'Assemblée générale au titre des points 30, 31 et 62 (A/32/189).

principaux aspects des conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés.

7. Conformément aux dispositions de la résolution 33/110 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également entrepris de consulter l'Organisation de libération de la Palestine et de coopérer avec cette organisation. En réponse à sa demande, l'OLP a présenté au Secrétariat, le 1er août 1979, un rapport reproduit à l'annexe II.

ANNEXE I

La situation du peuple palestinien en matière d'environnement

Rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies  
 pour l'environnement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 2	3
II. POPULATION ET LOGEMENT .....	3 - 31	4
A. Densité de population et unités d'habitation .....	3 - 23	4
1. Population .....	3 - 7	4
2. Mouvements de population .....	8 - 12	4
3. Démolition de zones de peuplement et construction de nouvelles colonies dans la bande de Gaza .....	13 - 17	5
4. Secteur oriental de Jérusalem : changements intervenues dans la politique de logement et de peuplement .....	18 - 20	6
5. Colonies et camps de réfugiés palestiniens ...	21 - 23	6
B. Industrie du bâtiment et construction de logements	24	7
C. Electricité .....	25 - 28	8
D. Etendue de l'implantation israélienne .....	29 - 31	8
III. SANTE .....	32 - 41	10
A. Personnel médical et moyens matériels .....	32 - 36	10
B. Mortalité infantile et malnutrition .....	37 - 39	10
C. Maladies transmises par l'eau .....	40	11
D. Services d'hygiène du milieu .....	41	11

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
IV. RESSOURCES NATURELLES .....	42 - 53	12
A. Eau .....	42 - 47	12
1. Ressources en eau .....	42 - 46	12
2. Approvisionnement en eau des camps de réfugiés	47	13
B. Terre .....	48 - 53	13
1. Régime foncier .....	48	13
2. Désertification .....	49 - 53	14
V. LE TRAVAIL .....	54 - 55	15
A. La situation de la main-d'oeuvre .....	54	15
B. "Déruralisation" du peuple palestinien .....	55	15
VI. ETAT DES BATIMENTS SCOLAIRES .....	56	15
REFERENCES .....		16

## I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 33/110 du 18 décembre 1978, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer un rapport complet et analytique sur les conséquences sociales et économiques de l'occupation israélienne pour ce qui est des conditions de vie du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés et de le présenter à l'Assemblée lors de sa trente-quatrième session. Le 13 mai 1979, dans sa décision 7/2 relative à la situation du peuple palestinien en matière d'environnement, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a rappelé la résolution susmentionnée de l'Assemblée générale et a prié le Directeur exécutif du PNUE de veiller à ce que la situation du peuple palestinien en matière d'environnement soit évaluée de façon appropriée dans le cadre de la mise en oeuvre de cette résolution.
2. Pour appliquer la décision du Conseil d'administration et après avoir consulté le Secrétaire général, le Directeur exécutif a demandé aux Gouvernements de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie et de la République arabe syrienne, ainsi qu'à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), de lui fournir des renseignements pertinents sur la situation du peuple palestinien en matière d'environnement. Le présent rapport a été établi à partir de l'analyse de renseignements fournis par les Gouvernements de l'Egypte, de la Jordanie et de la République arabe syrienne ainsi que par l'OLP en réponse à cette demande, de même que des renseignements dont disposaient la CEAO, l'UNRWA et les bureaux du PNUD en Jordanie et en République arabe syrienne. Les nombres cités entre parenthèses dans les paragraphes suivants correspondent aux sources d'information énumérées à la fin de l'annexe.

## II. POPULATION ET LOGEMENT

### A. Densité de population et unités d'habitation

#### 1. Population

3. La population de la rive occidentale, y compris le secteur oriental de Jérusalem, était estimée en 1975 à quelque 725 000 habitants, dont 290 000 étaient des réfugiés enregistrés auprès de l'UNRWA. Située sur la rive occidentale du Jourdain, cette zone compte de nombreux sites historiques et archéologiques. D'une superficie de 4 820 km<sup>2</sup>, c'était traditionnellement une région agricole et touristique. (12)

4. En 1974, la bande de Gaza comptait 492 000 habitants; sur ce total, 327 500 avaient le statut de réfugiés auprès de l'UNRWA et 164 500 n'étaient pas des réfugiés. Avec ses 345 km<sup>2</sup>, la bande de Gaza a une des densités de population les plus fortes au monde (1 500 habitants au km<sup>2</sup>). Les réfugiés de la bande de Gaza qui vivent dans les huit camps mis en place par l'UNRWA représentent 36 p. 100 du total des réfugiés palestiniens enregistrés auprès de l'Office. (18)

5. Sur la rive occidentale, la construction d'habitations par les Palestiniens a diminué après 1967, n'atteignant qu'un dixième seulement de son niveau de 1966. La reprise nette qui a eu lieu dans le secteur de la construction depuis 1974 n'a pas été suffisante pour satisfaire aux besoins de logement des Palestiniens de la rive occidentale et de Gaza. (9)

6. Du fait d'une densité de population plus faible (150 habitants au km<sup>2</sup>) et d'un environnement physique plus favorable, les conditions de logement sont meilleures sur la rive occidentale que dans la bande de Gaza. De façon générale, les conditions de logement semblent meilleures dans les zones urbaines que dans les zones rurales. (1)

7. Sur la totalité des unités d'habitation occupées par des Palestiniens sur la rive occidentale, 20 p. 100 n'ont qu'une pièce et 30 p. 100 deux pièces, alors que la taille moyenne de la famille est de sept membres. Vingt-deux mille familles, comptant de 6 à 11 membres, vivent dans des logements d'une pièce et 40 000 familles, de même taille, dans des unités de deux pièces, le taux moyen d'occupation étant de 3,2 personnes par pièce. On a estimé que 200 000 personnes au moins devaient être relogées de toute urgence dans les territoires occupés, ce qui nécessite un minimum de 25 000 unités d'habitation (à raison de huit personnes par unité). (12)

#### 2. Mouvements de population (12), (5), (4)

8. On estime qu'en 1948, 750 000 Palestiniens ont été déplacés de leurs foyers de façon permanente. Pendant et après la guerre de 1967, quelque 240 000 Palestiniens ont fui la rive occidentale et Gaza. Certains étaient des réfugiés des camps de l'UNRWA, alors que d'autres partaient pour la première fois. Sur ce total, 40 000 environ ont été autorisés à revenir.

9. Avant 1967, la rive occidentale et Gaza connaissaient une croissance dans divers secteurs. Cette prospérité s'était traduite par la construction de logements et d'écoles et la création de villes et de municipalités. (12) Les diverses municipalités de la rive occidentale ont conservé, dans leurs constructions et leur architecture, une grande part de leurs traditions historiques, tout en se dotant au maximum d'installations modernes. Dans le passé, il y a donc eu une immigration urbaine considérable.

10. Toutefois, depuis l'occupation de cette région, le processus de croissance a été freiné : des maisons ont été détruites du fait de l'occupation militaire, et l'on n'a pas construit de nouveaux logements pour les habitants palestiniens.

11. Depuis 1967, un certain nombre de villages ont été partiellement ou totalement détruits. Les villages entièrement détruits pendant ou après la guerre de 1967 sont les suivants : Yalu, Beit Nuba, Amwas, Al-Buy, Beit Awa, Beit Marsam et Jiftliq. Des boutiques, des hôpitaux, des établissements commerciaux et administratifs ont été également détruits, privant les habitants de leurs moyens de subsistance.

12. Il n'existe pas de nouveaux logements immédiatement disponibles. Par conséquent, ayant perdu leur logement et leurs terres, les habitants se trouvent sans abri et sans moyen d'existence. De désespoir, ils quittent les territoires occupés pour chercher refuge dans les Etats voisins. (6)

3. Démolition de zones de peuplement et construction de nouvelles colonies dans la bande de Gaza (15), (10), (12), (18)

13. En 1970, les Israéliens ont recommandé d'abandonner les installations provisoires des camps de l'UNRWA afin de favoriser l'intégration des réfugiés à la vie urbaine. Des incitations économiques devaient être offertes et de nouvelles maisons construites. Le plan prévoyait la fermeture des camps de réfugiés dans la bande de Gaza et sur la rive occidentale.

14. En 1971, a été entreprise la démolition à grande échelle des logements dans les camps de réfugiés de la bande de Gaza. Quelque 3 500 unités occupées par 24 000 personnes environ ont été détruites sans qu'il ne soit fourni aucune solution de remplacement. L'UNRWA a demandé à maintes reprises que l'on corrige la situation; toutefois, en juillet 1973, l'Office annonçait que, sur 942 familles interrogées, 706 n'étaient toujours pas logées de façon convenable, par suite de la destruction de leurs habitations. Dès avril 1973, la destruction d'habitations était entreprise pour permettre la construction de nouvelles routes à Rafah et à Khan Younis et, selon des renseignements récents, la colonie de Rafah serait en voie de réaménagement.

15. De nouveaux immeubles ont été construits dans les territoires occupés afin de loger des immigrants juifs. On a également permis à ces immigrants d'occuper les habitations d'Arabes qui n'étaient pas autorisés à revenir. De par la loi israélienne, les non-Juifs n'ont pas accès aux nouveaux immeubles israéliens; les nouveaux logements sont généralement situés dans le secteur arabe de Jérusalem.



16. A la suite de la guerre de 1967, les Israéliens ont appliqué une politique de peuplement qui a eu de profondes répercussions dans les zones occupées. La première phase a consisté à implanter des colonies agricoles "nahal", d'orientation militaire, sur la rive occidentale, le long du Jourdain, sur les hauteurs du Golan et dans la bande de Gaza. La seconde phase consistait à bâtir des centres industriels dont l'un, situé entre Jérusalem et Jéricho, a mobilisé des efforts de planification et des investissements considérables.

17. Sur l'ensemble des colonies de peuplement créées depuis 1967, la majorité sont situées dans les territoires occupés lors de la guerre de 1967 : 23 sur la rive occidentale et 7 dans la bande de Gaza. On annonce périodiquement la création de nouvelles colonies. La politique de démolition et de peuplement a notamment pour effet d'affaiblir l'attachement des habitants à leurs foyers et à leur héritage culturel et de contraindre souvent les sans-abri à émigrer.

4. Secteur oriental de Jérusalem : changements intervenus dans la politique de logement et de peuplement (4), (12)

18. Selon les résolutions des Nations Unies, le statut juridique de Jérusalem demeure inchangé. Toutefois, l'ordonnance administrative du 28 juin 1967 qui proclame l'agrandissement de la zone municipale de Jérusalem fait passer sous juridiction israélienne une zone comptant 100 000 habitants arabes. Au cours des 12 dernières années, on estime que de 20 000 à 30 000 Arabes ont quitté la Vieille Ville.

19. Les travaux de dégagement entrepris sur 82 mètres le long du Mur des lamentations ont entraîné la démolition de nombreuses habitations autour d'Haram Al Sherif, de 31 édifices et des quatre quartiers arabes entourant la zone, qui représentaient environ 20 p. 100 des constructions arabes dans la Vieille Ville. Les 200 habitations détruites autour du Mur des lamentations ont été remplacées par une nouvelle place d'Israël, et le Musée archéologique de Palestine a été exproprié et ses reliques confisquées.

20. Quelque 1 200 hectares de terrain situés dans le secteur oriental de Jérusalem ont été confisqués et expropriés en vertu de la loi sur l'acquisition des terrains dans l'intérêt public (Land Acquisition for Public Purposes Act). Cette opération a entraîné l'expropriation d'une zone de 4 km<sup>2</sup> située près du secteur oriental de Jérusalem et sur laquelle se trouvaient 1 048 immeubles d'habitation, 427 magasins et une usine. De nombreuses tours d'habitation ont été construites, ce qui a donné lieu à de vives controverses au sein de la communauté internationale, dans les territoires occupés et en Israël, au sujet de leur effet esthétique sur le paysage de la ville historique et des déplacements de gens qui en résultaient.

5. Colonies et camps de réfugiés palestiniens

21. A la suite de la première guerre de Palestine, en 1947-1948, la population arabe du pays a été divisée en quatre groupes principaux. Moins de la moitié de la population arabe est demeurée dans ses foyers : environ 160 000 en Israël;

/...

quelque 350 000 Arabes se sont trouvés sous juridiction jordanienne sur la rive occidentale et entre 70 000 et 100 000 sous juridiction égyptienne dans la bande de Gaza, à quoi s'ajoutaient les quelque 750 000 réfugiés dispersés dans les régions susmentionnées, au Liban, en République arabe syrienne et en Transjordanie. (3)

22. En 1975, près de la moitié des trois millions de Palestiniens éparpillés dans tout le Moyen-Orient étaient inscrits comme réfugiés auprès de l'UNRWA. Plus d'un tiers des réfugiés (459 000) étaient officiellement enregistrés dans les camps mis sur pied par l'UNRWA. Les réfugiés enregistrés dans les camps représentaient à peu près 60 et 25 p. 100 respectivement de la population totale de Gaza et de la rive occidentale. Ces chiffres ne comprenaient pas les réfugiés qui, tout en n'étant pas logés dans les camps de l'UNRWA, bénéficiaient d'autres services de l'ONU. La population effective des camps excédait les chiffres officiels d'environ 10 p. 100, en raison de la présence de personnes à charge non enregistrées. En plus des 53 camps "permanents" établis en Jordanie orientale, sur la rive occidentale, à Gaza, en République arabe syrienne et au Liban, plus de 140 000 Arabes vivaient dans six camps "d'urgence" jordaniens et quatre camps "d'urgence" syriens mis sur pied après la guerre de 1967. Quelque 99 000 occupants des camps d'urgence étaient des réfugiés inscrits auprès de l'UNRWA. Quant aux autres, ils avaient été déplacés à la suite de la guerre de 1967. (3)

23. Les principaux problèmes de logement qui se posent dans les camps de l'UNRWA sont les suivants : a) surpeuplement des unités d'habitation : dans un certain nombre de cas, plusieurs familles partagent la même unité; b) impossibilité d'agrandir les unités d'habitation, en hauteur ou en surface; c) vétusté des unités; d) insuffisance des réseaux de communication et des installations sanitaires. (13), (15)

#### B. Industrie du bâtiment et construction de logements

24. A l'exception du moellon, on manque de matériaux de construction et il faut aller chercher ceux-ci hors de la région pour les importer à très grands frais. C'est surtout le cas des barres d'acier, des armatures métalliques et du ciment. La cimenterie prévue n'en est encore qu'au stade des plans. La création d'un grand nombre de colonies israéliennes, qui se multiplient, a créé des difficultés supplémentaires dans le secteur de la construction de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Le fait que les ouvriers du bâtiment ont trouvé à s'employer en Israël même a détourné la main-d'oeuvre de la tâche consistant à développer ses propres territoires. En outre, en détruisant depuis 1967 un nombre de maisons estimé à 19 000 sur la rive occidentale et à Gaza, on a aggravé une situation déjà critique. Les problèmes de logement sont encore accentués par la politique de confiscation des terres et d'expropriation et par la législation sur les biens dont les propriétaires sont absents appliquées par les autorités d'occupation. (12)

/...

### C. Electricité

25. Il y avait avant la guerre de 1967 11 entreprises de production d'électricité distinctes sur la rive occidentale. Il s'agissait soit de sociétés commerciales, comme la Compagnie d'électricité du district de Jérusalem, soit de sociétés municipales comme à Naplouse ou, parfois encore, de coopératives situées dans les villages les plus importants. La puissance installée était au total de l'ordre de 21,5 mégawatts. (13)

26. Après la guerre, Israël a essayé, pour plusieurs raisons, de raccorder le réseau électrique de la rive occidentale au réseau israélien, en particulier lorsqu'il s'agissait de villes où le système avait été endommagé pendant la guerre. Certaines villes ont accepté de raccorder leur génératrice au réseau israélien, d'autres non. Parmi celles qui assurent elles-mêmes, au moins en partie, leur propre production d'électricité, il y a Jérusalem et Naplouse. Au nombre des localités raccordées au réseau israélien, on trouve Hébron, Tulkarm et Qalqielyeh. Certains villages situés près de la ligne d'armistice de 1948, comme Azzoun et Deir-al-Ghsoun, ont eux aussi été raccordés.

27. La Compagnie d'électricité du district de Jérusalem est régie par la législation israélienne et achète à la Société israélienne l'électricité avec laquelle elle approvisionne les colonies. Les autorités israéliennes ont demandé à la Société de vendre son électricité à bas prix, en maintenant celui-ci à un taux fixe. Elles prévoient que la puissance produite par la Compagnie de Jérusalem, qui était de 20 mégawatts en 1976, tombera à 14 mégawatts en 1980, tandis que les besoins augmenteront, passant de 30 à 54 mégawatts. Pour l'instant, la Compagnie fournit en électricité quelque 75 villages et camps de la rive occidentale, ainsi que des villes comme Bethléem, Ramallah, Birch et Jéricho, neuf camps de l'Armée israélienne et 12 colonies israéliennes ou cités résidentielles. (13)

28. A Naplouse, en revanche, l'électricité est toujours fournie par la municipalité, qui se sert de deux génératrices installées en 1977. La ville alimente également des villages situés dans son district : Deir Sharaf, Rameen, Beit Leed, Zeita, al-Badan et Tel. (13)

### D. Etendue de l'implantation israélienne

29. Sur les 550 000 hectares de la rive occidentale du Jourdain, Israël a pris quelque 150 000 hectares, ce qui représente à peu près 27,3 p. 100 de la superficie de la rive occidentale. (10) Les nouvelles colonies occupent environ 35 000 hectares (soit 6,3 p. 100 de la rive occidentale), constitués pour la plupart de terres agricoles. Jusqu'à la fin de 1978, il y avait 68 colonies - ce qui représentait plus de 90 000 personnes - se répartissant comme suit : 11 colonies autour de Jérusalem, 12 autour de Ramallah et de Biera, 11 à Hébron et à Bethléem, 14 autour de Naplouse et 19 dans la vallée du Jourdain. Israël concentre depuis quelque temps des logements tout autour de Jérusalem, comme l'atteste la présence dans ces colonies de 76 000 personnes. (2)

/...

30. Israël poursuit toujours sa politique d'implantation de colonies. Il est prévu d'en créer six autres dans un avenir proche. Aussi longtemps que l'on continuera ainsi, cela se traduira nécessairement par l'évacuation de terres arabes au profit de la population israélienne, tandis que les propriétaires arabes en feront les frais.

31. En 1967, l'infrastructure (routes, égouts, etc., et électricité) de la rive occidentale et de la bande de Gaza était meilleure que dans la plupart des pays de la région. Depuis, on n'a guère fait pour l'améliorer, ou même pour la maintenir simplement dans l'état où elle était. Là où on prévoyait de tracer des routes militaires et de limiter l'extension des installations d'électricité et d'eau, certains programmes de construction immobilière ont rencontré des difficultés. On n'a agrandi que peu d'égouts, de sorte que les canalisations se sont bouchées, ont été obstruées ou ont débordé. (13)

### III. SANTE

#### A. Personnel médical et moyens matériels (11)

32. Les spécialistes en pédiatrie, en pathologie, en techniques de laboratoire et en radiologie, lorsqu'il y en a, sont en nombre insuffisant. Les médecins de la rive occidentale n'ont pratiquement aucune chance de se voir accorder de bourse dans l'une ou l'autre de ces spécialisations, où l'on a pourtant tellement besoin de compétences.

33. En ce qui concerne les soins infirmiers et les services paramédicaux, la situation n'est pas meilleure, que ce soit sur le plan de la quantité ou sur celui de la qualité. On est bien loin d'avoir assez de techniciens de laboratoire et de techniciens radiologues, de physiothérapeutes, de spécialistes des banques du sang et de pharmaciens. (11)

34. Dans le domaine de la santé, on n'a pas développé l'infrastructure ces dernières années. Au contraire, la réorganisation des services hospitaliers et une nouvelle répartition des tâches ont fait que le nombre des hôpitaux publics - qui étaient de 11 en 1967, plus trois sur le point d'entrer en activité - a diminué de sorte qu'il ne restait plus en 1975 que huit hôpitaux opérationnels, un hôpital psychiatrique et un sanatorium. Le nombre total de lits a également diminué, puisqu'il était de 1 023 en 1968 et de 943 en 1975, d'où un taux pour 1 000 habitants qui est passé de 1,5 en 1968 à 1,3 en 1975. Le nombre de personnes admises à l'hôpital a augmenté, passant de 23 593 en 1968 à 36 360 en 1975. (15)

35. Sur la rive occidentale, des coupes sombres ont été effectuées dans presque toutes les activités qui étaient celles du Croissant-Rouge palestinien avant 1967. Il subsiste des unités, principalement des services de consultations externes, dans quatre ou cinq villes : c'est ainsi qu'il existe à Gaza un dispensaire et un petit hôpital chirurgical du Croissant-Rouge palestinien.

36. La prévention et les mesures élémentaires d'assainissement sont quelque peu négligées. L'action préventive et curative ne figure pas parmi les services de santé conçus pour constituer un tout complet; l'éducation sanitaire du public est pratiquement nulle et la collectivité ne s'y intéresse pas dans la mesure où elle n'intervient pas. (11), (13)

#### B. Mortalité infantile et malnutrition

37. Selon l'Association médicale de la rive occidentale, la mortalité infantile, qui était de 70,9 p. 1 000 en 1973, est passée, en 1974, à 73,8 et, en 1975, à 80,3 dans le secteur observé, où l'on a enregistré quelque 2 500 naissances par an (il naît chaque année environ 30 500 enfants sur l'ensemble de la rive occidentale). On cite dans cette même étude des statistiques israéliennes qui font apparaître une augmentation du taux général de mortalité infantile, passé de 37 p. 1 000 en 1974 à 39,5 p. 1 000 en 1975. Le taux de mortalité infantile

/...

dans la population arabe de la rive occidentale s'y situe autour d'une moyenne de 40 p. 1 000 entre 1966 et 1975, ce taux ayant baissé entre 1966 - où il était de 41,8 p. 1 000 - et 1975 - où il n'était plus que de 39,5 p. 1 000 - en passant par un point maximal de 44,3 p. 1 000 en 1967 et par un point minimal de 37 p. 1 000 en 1974.

38. Malgré les écarts importants que l'on observe entre eux, ces chiffres concordent au moins en ce qui concerne la mortalité infantile, attestant que celle-ci n'a pas diminué de façon notable au cours des 10 années comprises entre 1966 et 1975, et qu'elle a peut-être même augmenté depuis 1973. De plus, la mortalité néonatale (c'est-à-dire celle des nouveau-nés jusqu'à l'âge de 30 jours) a augmenté, de même que le nombre des enfants mort-nés.

39. Les carences en protéines sont relativement fréquentes pendant le sevrage, de même que les infections gastro-intestinales. On constate que quelque 25 p. 100 des enfants de moins de trois ans souffrent d'anémie ferriprive.

#### C. Maladies transmises par l'eau (11)

40. Sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, ainsi que dans les pays d'accueil, les maladies diarrhéiques sont de loin la principale cause de morbidité et de mortalité, en particulier chez les nourrissons et les jeunes enfants. On ne dispose pas de renseignements précis en ce qui concerne les autres maladies transmises par l'eau.

#### D. Services d'hygiène du milieu

41. Les services d'hygiène du milieu que l'UNRWA fournit au peuple palestinien (réfugiés) comprennent principalement l'approvisionnement en eau potable, l'enlèvement des déchets solides et liquides, l'évacuation des eaux de pluie et la lutte contre les insectes et les rongeurs vecteurs de maladies. Ces services sont fournis à un total de 653 649 réfugiés et personnes déplacées vivant dans 63 camps de réfugiés et ils étaient d'un niveau satisfaisant dans la plupart des camps. Au cours de 1977, les dépenses annuelles des services fournis par l'Office s'élevaient à 5,6 dollars par bénéficiaire. Il est probable que ces dépenses augmentent au cours des prochaines années par suite de tendances inflationnistes et d'autres facteurs. (16)

#### IV. RESSOURCES NATURELLES

##### A. Eau

##### 1. Ressources en eau

42. L'existence de ressources en eau (à la fois dans les nappes souterraines et en surface) ainsi que l'utilisation de ces ressources revêtent une importance primordiale pour les activités agricoles de la rive occidentale. Bien qu'il semble que les perspectives soient encourageantes dans ce domaine (par exemple pour la construction de petits barrages ou d'autres digues de retenue sur certains bassins versants) (2), les informations disponibles montrent que pas un seul projet d'irrigation n'a été préparé ou mis en oeuvre sur la rive occidentale depuis 1967.

43. Le forage de nouveaux puits afin d'exploiter les ressources en eaux souterraines a été pratiquement interdit depuis juin 1967. Le débit des puits existants a été réduit et a été strictement régularisé. Selon certaines informations, les niveaux d'eau dans un certain nombre de puits arabes auraient diminué et d'autres puits seraient taris. Depuis l'occupation, un total de 12 puits ont tari. (12) En 1977/1978, un total de 331 puits fonctionnaient et les 314 puits "arabes" produisaient 33 millions de mètres cubes d'eau.

44. Le gouvernement militaire explique ce mode d'utilisation des ressources en eau en faisant valoir la nécessité de préserver les ressources en eaux souterraines. Toutefois, des études hydrologiques ont révélé qu'une grande partie de l'approvisionnement en eau d'Israël provient de la rive occidentale (par ruissellement, infiltration et grâce aux nappes souterraines). En matière d'approvisionnement en eau, la rive occidentale aurait un excédent d'au moins 600 millions de mètres cubes, alors qu'en 1979, Israël connaîtra un déficit de 265 millions de mètres cubes, déficit qui pourrait atteindre près de 500 millions de mètres cubes en 1985. (7), (13)

45. La situation des réserves en eaux souterraines dans la bande de Gaza est également préoccupante. L'évacuation des eaux s'est effectuée à un rythme trop rapide, ce qui a eu pour conséquence de diminuer le niveau des nappes phréatiques et d'augmenter la salinité des eaux. Il y a également une compétition farouche entre les puits arabes et les puits israéliens voisins. (5)

46. On a souvent souligné l'importance d'une meilleure utilisation des ressources en eau disponibles en mentionnant le fait que jusqu'en 1978, il y avait seulement 8 100 hectares de terres irriguées sur la rive occidentale (soit 4 p. 100 des terres cultivées) et 9 000 hectares dans la bande de Gaza (soit 45 p. 100 des terres cultivées). Les terres sèches reçoivent de 400 à 600 mm de précipitations, dont la plupart se perd en eaux de ruissellement, qui s'écoulent principalement vers Israël. Malgré l'importance fondamentale de l'approvisionnement en eau, on a réalisé peu de projets prévoyant la construction de terrasses, de digues en terre et de réservoirs afin de conserver l'eau de pluie. (2)

/...

2. Approvisionnement en eau des camps de réfugiés

47. La réalisation des programmes visant à assurer l'approvisionnement en eau des abris de réfugiés continue à progresser de manière satisfaisante dans deux camps situés sur la rive occidentale, dans six camps de la bande de Gaza, dans un camp du Liban et dans deux camps de Jordanie orientale. Actuellement, 46 p. 100 des habitants des camps ont l'eau courante chez eux et le reste des habitants continuent à aller chercher l'eau aux fontaines publiques. Un projet visant à augmenter l'approvisionnement en eau du camp de Jaramana, en République arabe syrienne, est presque achevé. Le Service des eaux et des égouts d'Amman réalise actuellement un projet visant à assurer l'approvisionnement en eau et à aménager des systèmes d'égouts dans deux camps situés dans la ville d'Amman. Le Gouvernement de la République arabe syrienne a fourni un puits, une station de pompage et un château d'eau supplémentaires afin de satisfaire les besoins croissants des réfugiés du camp de Khan Eshieh, camp où tous les abris sont approvisionnés en eau courante. (16)

B. Terre

1. Régime foncier

48. Le tableau suivant illustre la structure du régime foncier sur la rive occidentale.

Ressources foncières sur la rive occidentale

Répartition des terres	Superficie (en hectares)
Superficie totale de la rive occidentale .....	550 000
Superficie des terres confisquées .....	148 866
Superficie totale des terres attribuées à des colonies	34 748

Proportion des terres confisquées par rapport à la superficie totale de la rive occidentale ..... 27,1 p. 100

Proportion des terres attribuées à des colonies par rapport à la superficie totale de la rive occidentale ..... 6,3 p. 100

(2), (5), (3), (13)

/...



## 2. Désertification

49. Les principales causes de la désertification sont le surpâturage, le déboisement en vue de la culture du sol, la pratique du brûlis, la déficience des systèmes d'irrigation, l'expansion de la culture sur des terres peu profondes et des terrains escarpés, le manque de mesures contre l'érosion, etc. Ces facteurs ont entraîné la dégradation de la couverture végétale, la perte de fertilité et de productivité des sols et d'autres formes de désertification. La situation est décrite dans les paragraphes ci-après.

### 1. Arbres plantés dans les terres sèches

50. Les vergers situés sur les pentes escarpées de la rive occidentale reçoivent beaucoup moins de soins que les vergers et les cultures maraîchères irrigués. A la suite de l'accumulation des négligences, la qualité des figues, des amandes, du raisin et même des olives se détériore. Environ 40 p. 100 des oliviers de la rive occidentale ont entre 100 et 150 ans et doivent être régénérés. La législation devrait également empêcher la destruction des oliviers par les troupeaux de chèvres et de moutons. Il convient d'améliorer la fertilisation des sols et de prendre des mesures phytosanitaires plus efficaces. (2) La sylviculture a contribué pour moins de 1 p. 100 aux recettes agricoles pour 1974-1975.

### 2. Techniques d'irrigation (2)

51. L'expérience accumulée au cours des trois dernières années a clairement démontré la supériorité de l'irrigation goutte à goutte sur les autres formes d'irrigation. L'irrigation goutte à goutte permet, entre autres avantages, d'épargner plus de 50 p. 100 de l'eau utilisée et plus de 90 p. 100 de la main-d'oeuvre par rapport aux méthodes traditionnelles d'irrigation. Actuellement, ce système d'irrigation est pratiqué sur 730 hectares de la rive occidentale et 900 hectares de la bande de Gaza, à un coût estimatif de 300 dollars par hectare. (2)

### 3. Salinisation

52. Les terres alcalines se trouvent principalement dans la région de Jéricho, ce qui s'explique par la lenteur de l'assainissement des sols à haute teneur en sel (pH 8,5 - 9).

### 4. Pâturages

53. De vastes régions des collines de la rive occidentale sont des terres à pâturages. Si l'on veut réaliser des programmes efficaces de développement des pâturages, il faut tout d'abord que ces terres retournent au domaine public. La plupart de ces terres, qui étaient traditionnellement des pâturages naturels, sont maintenant affectées à des usages militaires ou occupées par des colonies. Cinq mille hectares pourraient être transformés en bons pâturages. (2)

## V. LE TRAVAIL

### A. La situation de la main-d'oeuvre

54. Les quelque 60 000 travailleurs de la rive occidentale forment 5 p. 100 environ de la main-d'oeuvre israélienne. (13) Pour un même travail, les ouvriers arabes employés en Israël seraient payés moins que leurs homologues israéliens. (2) En outre, 40 p. 100 environ des salaires des Palestiniens vont au fisc israélien; s'il en est de même pour les ouvriers israéliens, ceux-ci reçoivent plus d'avantages sociaux, de pensions et de prestations maladie et chômage. (6) Bien souvent, il faut de quatre à six heures de voyage par jour pour aller en Israël et revenir, ce qui prolonge d'autant la journée de travail. Ceux qui ne souhaitent pas faire ce voyage dorment souvent en Israël soit dans des abris improvisés soit à leur lieu de travail - greniers des immeubles en construction, cuisines des restaurants, vergers et autres zones agricoles. (4) Les salaires relativement plus élevés en Israël et le chômage important dans la bande de Gaza ont été utilisés pour attirer les travailleurs en vue de réduire la densité de la population dans la bande de Gaza. On signale que les médecins, ingénieurs, professeurs et autres spécialistes ne parviennent pas à trouver du travail dans les territoires occupés. Souvent, ils quittent la région pour des raisons économiques, ce qui dépeuple les territoires occupés des spécialistes nécessaires pour assurer les services. Depuis 1974, le chômage augmente régulièrement en raison de la baisse des investissements en Israël. (4)

### B. "Déruralisation" du peuple palestinien (3)

55. Le changement le plus marquant parmi les Palestiniens, celui qui entraîne une nouvelle stratification de l'ensemble de la population palestinienne, puisqu'elle est pour moitié constituée de réfugiés, a été la "déruralisation". Ce terme est utilisé pour indiquer que les réfugiés perdent leurs connaissances et capacités d'agriculteurs - ou ruraux - sans s'intégrer aux centres urbains à proximité desquels leurs camps sont situés et sans acquérir une nouvelle formation professionnelle dans un domaine non agricole. Etant donné que d'importantes exploitations agricoles ont été perdues et que les paysans qui n'ont pas de terres sont coupés de leurs communautés rurales, la population s'est sensiblement éloignée de l'agriculture. (2)

## VI. ETAT DES BATIMENTS SCOLAIRES

56. Selon les indications disponibles, les écoles dans les territoires occupés se trouvent dans des bâtiments vétustes, dont la plupart sont sur le point de s'écrouler. Quelques salles de classes sont décrites comme des trous, beaucoup n'ont ni aération ni lumière du jour. Une école et demie seulement a été construite pendant les dix années d'occupation (de 1967 à 1977). (17)

/...

REFERENCES

1. Institut d'études arabes de la Ligue arabe. Les Palestiniens et les Etats arabes, Le Caire, 1978, (en arabe). Présenté par la République arabe syrienne.
2. Awartani H. Université nationale Al-Rajah, Naplouse, rive occidentale. "L'agriculture sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza : problèmes et perspectives". Présenté par l'OLP.
3. Don Partez (Professeur de sciences politiques à l'Université de l'Etat de New York à Binghamton). "Palestinian Social Stratification". Présenté par l'OLP.
4. CEAO. Division du développement social et des établissements humains. Document sur la situation sociale dans les territoires arabes occupés de la rive occidentale et de Gaza, Beyrouth, mai 1977.
5. Administration des territoires occupés, Amman (Jordanie). Présenté par la Jordanie.
6. Effect of Israel Authorities Legislation on Housing. Présenté par l'OLP, 1979.
7. The Hashemite Kingdom of Jordan Central Water Authority. West Bank Hydrology, 1963-1965, Londres. Rafe and Raffety, ingénieurs consultants, décembre 1965, p. 15. Présenté par la Jordanie.
8. Jamil Hilal "Les Palestiniens de la rive occidentale et de la bande de Gaza". Présenté par l'OLP.
9. Journal d'études palestiniennes, Beyrouth (Liban), vol. VII, No 1, 1977, p. 26 à 47. Présenté par l'OLP.
10. Mahdi Abd-El-Hadi "The Israeli Settlements in Jerusalem and the West Bank, 1967-1977". Arab Thought Forum, Jérusalem, mai 1978, p. 61 à 91; Ann Lesch "Israeli Settlements in the Occupied Territories". Présenté par l'OLP.
11. The Medical Association of the West Bank. Report on Medical Institutions and Staff, 1978. Présenté par l'OLP et la Jordanie.
12. Nidal Sabri. Les problèmes du logement sur la rive occidentale. (Les vues officielles de l'OLP sur la question des établissements humains), Samed, numéro spécial 11-12, décembre 1978 (en arabe). Présenté par l'OLP.
13. Royal Jordanian Scientific Society "The Significance of some West Bank Resources to Israel", Amman, février 1979 (en anglais). Présenté par la Jordanie.

14. Données statistiques sur la population arabe des territoires occupés et d'Israël (Syrie - Office des réfugiés palestiniens, Damas). Présenté par la Syrie.
15. PNUD. Rapport sur l'assistance au peuple palestinien présenté en avril 1979 par l'Equipe interinstitutions, à la Réunion interinstitutions, (résolution 33/147 de l'Assemblée générale). Présenté par la CEAO.
16. UNRWA. Rapport annuel du Directeur des services de santé de l'UNRWA, 1979, document A/31/WP/1. Présenté par l'UNRWA.
17. West Bank Education in Government Schools, 1967-1977. F. S. Nazru. Publication de l'Université de Beyrouth, juillet 1977. Présenté par l'OLP.

ANNEXE II

Rapport de M. Najib Al-Ahmad, membre du Parlement jordanien  
représentant la rive occidentale occupée, et d'un haut  
fonctionnaire du Département politique de l'Organisation  
de libération de la Palestine a/

Peu après leur troisième invasion, le 5 juin 1967, de la terre arabe palestinienne qu'ils n'avaient pas encore occupée - connue sous le nom de rive occidentale et de bande de Gaza - les Israéliens ont entrepris une campagne tendant à expulser les habitants arabes, à détruire leurs maisons, à s'approprier leurs terres, à créer des ensembles d'habitation, des usines, des établissements publics et privés israéliens, des centres d'entraînement de l'armée, des postes militaires, des zones de sécurité et des colonies israéliennes de peuplement et à y transférer des immigrants juifs originaires de toutes les régions du monde, dans le cadre d'un plan clairement et ouvertement reconnu par les Israéliens visant à expulser les Arabes palestiniens de leur pays dans le but de le judaïser et de permettre aux immigrants sionistes de s'emparer des biens et des habitations des 4 millions de Palestiniens, après les avoir expulsés de leur patrie et dispersés dans le monde entier.

I. LA REGION DE RAMALLAH

Au début de l'occupation de la rive occidentale et de la bande de Gaza par les forces israéliennes, en juin 1967, trois villages situés à l'ouest de Ramallah, à savoir, Amwas, Yalu et Beit Nuba, ont été dynamités et détruits, bien qu'il s'agissait de villages arabes dont les terres avaient été transmises depuis longtemps par héritage de père en fils. Ces trois villages avaient une population totale de 5 050 habitants, s'étendaient sur une superficie de 41 650 dunams et comprenaient 1 328 maisons, 4 mosquées, 6 écoles, une vaste bibliothèque et de précieuses antiquités. Ils ont été entièrement détruits et leur population a été dispersée et expulsée. Les Israéliens se sont ensuite emparés des terres de Latrun, s'étendant sur plus de 2 000 dunams et ont établi sur les ruines de ces villages arabes six colonies israéliennes : Kfar Ruth, Shayelet, Moudilim, Qaryat Mikabin, Ba'it Tel et Mevo Horon.

En 1976, les autorités israéliennes ont approuvé un projet visant à unifier ces colonies en vue de constituer une seule grande ville israélienne, et à construire une grande route à revêtement en dur pour la relier aux villes de Jérusalem et de Tel Aviv et aux colonies implantées le long du littoral palestinien. Un réseau de routes secondaires doit être raccordé à cette route principale pour établir une liaison avec les neuf autres colonies israéliennes de peuplement que les Israéliens avaient également implantées sur des terres arabes dans le district de Ramallah après la guerre de 1967, et relier ces colonies à Jérusalem. Ces colonies étaient les suivantes : Rafet, Our, Giv'on, Shiloh, Beit Horon, Ramot, Kochav Hashahar, Beit Rael et Neve Zuf. La route principale passait alors par la colonie de Atarot, que les Israéliens ont créée après 1967 à proximité de l'aéroport de Jérusalem, et aboutissait à Jérusalem. Comme l'on reconnu les responsables israéliens compétents, ce projet a pour but de réduire la densité de la population dans la région de Tel Aviv et du littoral, d'offrir aux immigrants

---

a/ Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a joint, au présent rapport, une carte qui n'a pu être reproduite pour des raisons techniques, mais qui peut être consultée.

israéliens plus de place pour leur installation qu'à Tel Aviv ou à Jérusalem, de décongestionner les routes situées entre Tel Aviv et le littoral, d'une part, et Jérusalem, d'autre part, et de créer une concentration de population israélienne sur les collines surplombant le littoral palestinien afin de constituer une meilleure ligne de défense.

Dans la région de Ramallah, les autorités israéliennes se sont approprié 74 750 dunams de terres arabes, sur lesquelles elles ont implanté 15 colonies israéliennes, ainsi que des postes et des zones d'entraînement militaires dont l'accès est interdit.

## II. LA REGION DE JERUSALEM

Dans la partie de Jérusalem qui n'était pas soumise à l'occupation israélienne avant juin 1967, après son occupation et entre le 7 et le 11 juin 1967, les Israéliens ont détruit 135 maisons arabes dans la vieille ville de Jérusalem, expulsé leurs propriétaires et les habitants arabes, qui étaient au nombre de 650, et fait sauter deux mosquées et une usine arabe de matières plastiques.

Le 27 juin 1967, la Knesset a décidé, en application de l'article 11 b) de l'Ordonnance sur la loi et l'administration israéliennes de 1948, d'annexer le secteur arabe de Jérusalem occupé en 1967 pour le rattacher au secteur israélien occupé en 1948. En même temps, la région arabe entourant Jérusalem, comprenant la municipalité de Jérusalem et l'aéroport de Jérusalem, ainsi que les villages de Sur Bahir, Beit Safafa, Tur, Issawiya, Anata, Ram et Sha'fat habités par un millier d'Arabes, a été également annexée. En 1968, les autorités israéliennes, agissant en vertu de la loi sur l'acquisition des terres dans l'intérêt général, promulguée sous le mandat britannique en 1943, se sont approprié une zone de 126 dunams de terres dans la vieille ville de Jérusalem comprenant quatre quartiers arabes : 1) le quartier Magharba; 2) le quartier de la porte Silsila; 3) le quartier Sharaf; 4) le quartier du Suq Al-Husur. Dans ces quartiers les Arabes étaient propriétaires de 595 biens immobiliers comprenant 1 048 appartements, 427 entrepôts commerciaux, 5 mosquées, 2 autres lieux de culte islamiques et 4 écoles. Ces quartiers étaient habités par 6 000 Arabes. Le 30 août 1970, dans son No 1656, le Journal officiel israélien a publié un décret prévoyant l'appropriation de 11 680 dunams de terres arabes dans la région de Jérusalem, en application de la loi britannique de 1943 sur l'acquisition des terres dans l'intérêt général. Ces terres se répartissaient comme suit :

1. 4 840 dunams de terres des villages de Beit Hanina et de Nabi Samwil au nord de Jérusalem;
2. 2 700 dunams de terres du village de Beit Safafa au sud de Jérusalem;
3. 2 240 dunams de terres des villages de Sur Bahir et de Jabal al-Mukabber au sud de Jérusalem;
4. 1 200 dunams de terres du village de Qalandiya à proximité de l'aéroport de Jérusalem;

5. 470 dunams de terres du village de Ram au nord de Jérusalem;
6. 120 dunams situés à l'intérieur de la ville arabe de Jérusalem;
7. 100 dunams au voisinage du mur de Jérusalem;

Total : 11 680 dunams.

Sur ces terres, les autorités israéliennes ont construit plus de 4 000 unités d'habitation, créé des zones industrielles à proximité de l'aéroport de Jérusalem et y ont transféré des usines et des ateliers, notamment Central Hashbirha, Faraj, E'odat, Motsdi, Papoushalim, Hatsrakhim, Eshrabaton, Dimox et Haf'atal.

Les Israéliens se sont également approprié le cimetière Ma'man Allah à Jérusalem sur lequel ils ont construit un centre commercial et un garage. Ils ont également construit 13 hôtels de tourisme, comprenant au total 4 165 chambres, sur les terres qu'ils ont prises aux Arabes à Jérusalem. Les Israéliens se sont ensuite approprié 600 dunams de terres arabes à Ash-Sheikh Jarrah et dans les régions avoisinantes pour y construire un vaste quartier auquel ils ont donné le nom d'Eshkol et qui masque les magnifiques paysages historiques de Jérusalem.

En 1975, les autorités israéliennes ont commencé à construire une enceinte composée de vastes ensembles résidentiels autour des deux parties de la ville de Jérusalem et dans les régions avoisinantes et, de l'aveu des Israéliens eux-mêmes, ces bâtiments ont été construits pour servir d'importantes forteresses de défense.

Les Israéliens se sont approprié dans la région de Jérusalem au total 112 297 dunams de terres arabes qui peuvent être réparties de la façon suivante :

1. Quartier Magharba	126 dunams
2. Terres de Jabal al-Mukabber	540 dunams
3. Terres situées à l'intérieur de la ville	1 316 dunams
4. Terres d'Ash-Sheikh Jarrah et Scopus	3 870 dunams
5. Terres de la région de Beit Hanina	12 470 dunams
6. Terres de la région de Qalandiya	1 200 dunams
7. Terres situées à l'est de Sha'fat	1 700 dunams
8. Terres sur le mont Scopus	450 dunams
9. Terres de Nabi Samwil	4 840 dunams
10. Terres de Beit Safafa	2 700 dunams
11. Terres du village de Ram	1 800 dunams
12. Terres de Khan Al-Ahmar	3 000 dunams
13. Terres d'Arata	5 000 dunams
14. Terres d'Abu Dis	2 000 dunams

/...

15. Terres d'As-Sammar	200 dunams
16. Terres dans la région située à l'est d'Al-Izriya jusqu'à Khan Al-Ahmar	70 000 dunams
17. Terres de Salwan	1 000 dunams
18. Terres de la région de Sir	60 dunams
	<hr/>
Total :	112 297 dunams

Les Israéliens ont implanté les colonies de peuplement suivantes sur ces terres :

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| 1. Neve Ya'acov    | 2. Atarot        |
| 3. Sanhedria       | 4. Metzpeh       |
| 5. Ma'ale Adomim   | 6. Talpiot       |
| 7. Ramot           | 8. Ma'alat Defna |
| 9. Ma'ale Adomim B |                  |

En outre, les quartiers résidentiels suivants ont été construits à la périphérie de la ville de Jérusalem :

- |                             |  |
|-----------------------------|--|
| 1. Le quartier Anatot       | 2. Le quartier résidentiel de l'Université hébraïque |
| 3. Le quartier Ma'man Alla  | 4. Le quartier Maskubia                              |
| 5. Le quartier Tel el-Faras | 6. Le quartier Al-Masani'                            |

En mai 1979, une nouvelle organisation israélienne, le Groupe de construction sioniste, a annoncé la création d'une nouvelle colonie de peuplement dénommée Modi'in.

### III. LA REGION D'ARIHA

Dans la région d'Ariha, qui est censée généralement relever de l'administration de la ville de Jérusalem, les Israéliens se sont approprié 43 000 dunams de terres arabes qui se répartissaient comme suit :

1. Région d'Ain At-Turaba située à l'ouest de la mer Morte	10 000 dunams
2. Région de Kalia au sud d'Ariha	18 000 dunams
3. Terres d'Al-Awja Al-Fawqa	4 000 dunams
4. Terres d'Al-Awja At-Tahta	5 000 dunams
5. Terres au sud de Jiftlik	2 000 dunams
6. Terres situées au centre de la vallée du Jourdain	4 000 dunams
	<hr/>
Total :	43 000 dunams



Les Israéliens ont fait sauter toutes les maisons d'Al-Filat entre la ville d'Ariha et le Jourdain et implanté les sept colonies israéliennes de peuplement suivantes dans la région d'Ariha :

- |                  |                  |
|------------------|------------------|
| 1. Mitzpe Shalem | 2. Almog (Kalia) |
| 3. Na'aran       | 4. Kadesh Bartig |
| 5. Yitav         | 6. Magshimim     |
| 7. Netiv Hagdud  |                  |

#### IV. LE DISTRICT DE BETHLEEM

Les Israéliens se sont emparés de plus de 85 000 dunams de terres arabes dans la région de Bethléem, qui se répartissaient comme suit :

1. Terres d'Al-Firdaws	4 000 dunams
2. Terres de Qumran	1 000 dunams
3. Terres de Beit Fajjar	1 500 dunams
4. Terres de Tabat Al-Wa'r	500 dunams
5. Terres de Ad-Dahisha	500 dunams
6. Terres de Beib Jala	5 000 dunams
7. Terres de Jabal Ar-Ras	505 dunams
8. Terres de At-Ta'amara	72 000 dunams
	<hr/>
Total :	85 000 dunams

Ils ont créé trois zones de tir et d'entraînement militaire et deux colonies de peuplement, Gilo et Hamuzit.

#### V. LE DISTRICT D'HEBRON

Les Israéliens se sont approprié 55 650 dunams de terres arabes à Hébron, qui se répartissaient comme suit :

1. Terres situées à l'est de la ville d'Hébron	25 750 dunams
2. Terres situées au nord d'Hébron	3 000 dunams
3. Terres de Khilla Jalis	50 dunams
4. Terres du village de Beit Amr	6 050 dunams
5. Terres du village d'Ad-Dahira	200 dunams
6. Terres du village d'As-Samu	50 dunams
7. Terres de Tarkumiya	500 dunams
8. Terres situées au sud d'Asyun	7 800 dunams

/...

9. Terres contiguës à la ville de Sharqa	6 000 dunams
10. Terres du village d'Aksariya	3 000 dunams
11. Terres du village de Surif	1 000 dunams
12. Terres de Dora	200 dunams
13. Terres d'Al-Majnuna	1 500 dunams
14. Terres de Sa'ir et d'Al-Mukhabba	300 dunams
15. Terres situées à l'intérieur de la ville	250 dunams
	<hr/>
Total :	55 650 dunams

Ils ont construit sur ces terres la ville de Qiryat Arba, située à proximité d'Hébron et qui domine stratégiquement cette ville et les neuf autres colonies de peuplement suivantes :

- |                |                |
|----------------|----------------|
| 1. Yattir      | 2. Bedulam     |
| 3. Takoah      | 4. Kfar Etzion |
| 5. Elezar      | 6. Alon Shvot  |
| 7. Rosh Tzurim | 8. Efrat       |
| 9. Migdal Oz   |                |

Ils ont ensuite annexé 1 000 dunams supplémentaires qu'ils ont rattachés à la ville de Qiryat Arba pour y construire de nouveaux centres résidentiels et établissements industriels et ont occupé la région de Dabawiya dans la ville d'Hébron où ils ont entrepris la construction d'un nouveau quartier résidentiel juif.

#### IV. LE DISTRICT DE NAPLOUSE

Les Israéliens se sont approprié 65 800 dunams de terres arabes dans le district de Naplouse, qui se répartissaient comme suit :

1. Terres situées au nord d'Asira	3 000 dunams
2. Terres de Kafr Qaddum	5 500 dunams
3. Terres de Talluza dans la localité de Ka'b Ash-Shanaro	300 dunams
4. Terres du village d'Al-Mughayyir	5 000 dunams
5. Terres du village de Deir Sharaf	3 000 dunams
6. Terres du village de Mesha	5 000 dunams
7. Terres des villages de Bardala et d'Ain el-Beida dans la région de Tubas	7 000 dunams
8. Terres de Fasayil	4 000 dunams

/...

9. Terres dans la région du pont de Damya	6 000 dunams
10. Terres du village de Beit Dajan	6 500 dunams
11. Terres du village d'Agraba	7 000 dunams
12. Terres d'Al-Buqaiya	3 000 dunams
13. Terres du village de Duma	3 500 dunams
14. Terres de la région de Jarzim	3 000 dunams
15. Terres du village de Tel Haris	1 000 dunams
16. Terres du village de Yasuf	2 000 dunams
17. Terres du village de Sabastiya	1 000 dunams
	<hr/>
Total :	65 800 dunams

Dans le district de Naplouse, ils ont créé 24 colonies de peuplement, dont deux n'ont pas encore reçu de nom définitif. Ces colonies étaient les suivantes :

1. Mehola	12. Hamra
2. Ro 'I	13. Batoah
3. Bega'ot	14. Haris
4. Argaman	15. Vadeem
5. Massuah	16. Elon Moreh A
6. Phatza'El	17. Shomron
7. Tomer	18. Gilgal
8. Mevo Shiloh	19. New Massuah
9. Ramonim	20. Mekhora
10. Ma'al Ephraim	21. Ariel
11. Gitit	22. Elon Moreh B

Les Israéliens s'efforcent actuellement de consolider la colonie de peuplement qu'ils ont créée sur le Mont Jurzim, qui domine stratégiquement la ville de Naplouse, et de la transformer en ville sous le nom de Shekam, comme ils l'ont déjà fait en 1948 lorsqu'ils ont créé sur les collines surplombant la ville arabe de Nazareth, la ville de Nasira Elet et, près de la ville arabe d'Acre, la ville nouvelle d'Acre, qui forme une sorte de ceinture autour de la ville arabe. De même, en 1968, ils ont créé la ville de Qiryat Arba sur les collines surplombant la ville d'Hébron.

/...

## VII. LE DISTRICT DE TULKARM

En 1948, les Israéliens se sont approprié plus de 90 p. 100 des terres de Tulkarm situées dans la plaine, qui sont fertiles et plantées de citronniers et d'orangers, ne laissant aux habitants de la région de Tulkarm - plus de 150 000 personnes - que les collines et 10 p. 100 des terres non accidentées. Même dans ces conditions, les Israéliens ont considéré l'existence de la ville et du district de Tulkarm comme une épine dans le pied, un encombrement dont ils devaient se débarrasser et, pendant la guerre de 1967, bien qu'il n'y ait pas eu de forces militaires qui se soient opposées à l'armée israélienne à Tulkarm ou à Qalqiliya (situées toutes deux sur la ligne d'armistice), l'un des principaux objectifs israéliens a été d'occuper ces deux villes et les villages arabes environnants et d'en expulser les habitants. En conséquence, les forces de l'armée israélienne au fur et à mesure de leur avance, ont dynamité et détruit les maisons de ces localités. En même temps, 200 grands camions précédés d'officiers de l'armée israélienne en jeeps pourvues de haut-parleurs ont enjoint les habitants à sauver leur vie, à monter dans les camions et à se faire transporter vers les ponts de l'autre côté du Jourdain et, selon les termes de ces officiers, "d'aller chez le roi Hussein en Jordanie orientale". Certains sont partis, d'autres sont restés; le résultat final a été la destruction de plus de 600 maisons arabes par les Israéliens.

Par la suite, les Israéliens se sont approprié une superficie de plus de 1 000 dunams appartenant à l'école d'agriculture de Khaduri et y ont implanté une usine pour l'emballage des agrumes. Ils se sont approprié en outre de 100 dunams dans la ville de Qalqiliya et y ont établi un centre militaire, et 3 000 dunams dans la région de Qalqiliya où ils ont installé la colonie de Qarnay-Shomron. Ils ont également saisi plus de 5 000 dunams dans la région de Jabla et y ont aménagé la colonie de Sal'it, centre de peuplement d'une superficie de 150 dunams dans la région de Nur Shams, à l'est de la ville de Tulkarm. En 1979, ils ont établi la colonie de Qarnay-Shomron au sud de Tulkarm.

Cinq colonies israéliennes ont été implantées dans la région de Jenin, à savoir :

1. Mei'ami A
2. Mei'ami B
3. Terseleh
4. Malki Shua
5. Dotan

Les Israéliens ont également établi un centre de peuplement dans la région de Harish, à l'est du village de Jaba, de même que de nombreuses zones auxquelles les propriétaires et les habitants se sont vu défendre l'accès. La superficie totale des terres arabes de la rive occidentale saisies par les Israéliens dépasse un million de dunams.

### VIII. LA BANDE DE GAZA

Bien que la bande de Gaza dont la superficie totale ne dépasse pas 354 000 dunams (dont 65 p. 100 sont cultivables), compte trois villes, 15 villages et un camp de réfugiés, soit en tout une population arabe de 450 000 habitants, les Israéliens s'y sont quand même emparé de 3 000 dunams et établi sept de leurs colonies. Ces colonies sont les suivantes :

- |               |                  |
|---------------|------------------|
| 1. Katif A    | 5. Netzarim      |
| 2. Katif B    | 6. Netzer Hazani |
| 3. Morag      | 7. A zoor        |
| 4. Kfar Darom |                  |

Les Israéliens se sont également **appropriés** plus de 115 000 dunams qu'ils ont clôturés. Après avoir dynamité 185 maisons dans la bande de Gaza, ils ont aménagé une usine pour l'emballage et la préparation des agrumes, l'Israeli Karli Plant, et trois banques, à savoir Leumi Bank of Israël, Discount Bank et Hapo'elem Bank, ainsi qu'un certain nombre de centres militaires.

Dans son budget pour 1979, le Gouvernement israélien a effectué un demi-milliard de livres israéliennes à l'implantation de nouvelles colonies israéliennes sur des terres arabes dans la zone de la rive occidentale, sous la supervision d'Ariel Sharon et a décidé d'en établir 20 dans cette même zone en 1980. Le coprésident du Département des colonies de l'Agence juive a annoncé qu'aucun dirigeant israélien ne pouvait même penser à retirer ses colonies juives de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Il a dit en outre que des mesures étaient prises en vue de l'immigration de 58 000 familles juives de l'étranger en Palestine; elles seraient installées dans 45 colonies qui devaient être construites au cours des cinq années à venir. Dans le cadre des préparatifs en vue de l'acquisition de nouveaux territoires arabes dans la plaine, les Israéliens ont creusé des fossés profonds et assez larges pour qu'une voiture puisse y passer entre les orangeraiies et les bananeraies, en alléguant des raisons de sécurité, et ont empêché les propriétaires de ces plantations d'irriguer leurs terres. Il va sans dire que les plantes en souffriront et mourront par manque d'eau et que les Israéliens en profiteront pour s'appropriier les terres en vue d'y implanter de nouvelles colonies. Au début de mai 1979, Hamdi Khalaf, Basil Al-Husseini et Al-Haj Khalid Al-Hadmi, au nom des propriétaires de plantations couvrant un total de 5 000 dunams dans la plaine, ont déposé une plainte auprès du Gouverneur militaire israélien et ont demandé l'autorisation d'irriguer leurs terres au moyen de pipelines si nécessaire. Le Gouverneur militaire n'a toujours pas donné de réponse. Les autorités israéliennes ont empêché des citoyens arabes de creuser des puits artésiens sur leurs terres sans autorisation préalable, qui est très difficile à obtenir. Les propriétaires des puits existants déjà sont contraints, par ordre du Gouverneur militaire, d'installer des compteurs et ne peuvent irriguer leurs plantations qu'avec la quantité d'eau spécifiée par le responsable israélien des questions agricoles,

et à des heures déterminées. Naturellement, la quantité autorisée n'est pas suffisante pour irriguer convenablement les plantations, si bien que les résultats ne sont pas satisfaisants tant du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif. Les propriétaires subissent de lourdes pertes. Pour les forcer à quitter leurs terres afin de pouvoir s'y installer, les Israéliens ont recours à des moyens divers, souvent frauduleux, allant jusqu'à la fabrication de faux. La Cour suprême israélienne, dans une de ses décisions relatives à la confiscation de terres arabes par le Gouvernement israélien dans le village de Bettine à Ramallah (le prétexte invoqué étant des raisons de sécurité), a attribué au Gouvernement israélien le droit de confisquer des terres lorsque cette mesure est motivée par des raisons de sécurité. Les autorités israéliennes trouvent très facile d'invoquer des raisons de sécurité et confisquent souvent des terres à ce titre, mais celles-ci ne sont pas ensuite restituées à leur propriétaire auquel on offre une certaine forme de compensation, s'il l'accepte. Les autorités d'occupation israéliennes recourent à de nombreux moyens pour s'assurer le contrôle des terres arabes, puis pour y implanter des colonies sur la base du principe juif bien connu de "l'absentéisme", ce qui correspond en fait à l'expulsion des habitants et à la saisie des terres.

Les Arabes de la rive occidentale et de la bande de Gaza n'ont pas le droit de planter des arbres sur leurs terres sans autorisation, et cette autorisation est difficile à obtenir. L'objet de cette mesure est de faire perdre confiance au propriétaire et de lui ôter l'espoir de rester sur sa terre pour y planter de nouveaux arbres qui porteront des fruits après un certain nombre d'années - tout ceci pour faciliter la saisie de la terre. On empêche même les Arabes de planter sur leurs terres un seul arbre pour remplacer celui ou ceux qui ont péri.

On peut citer de nombreux cas où les Israéliens ont endommagé ou détruit des pompes à eau de fermes arabes afin que les arbres ou les récoltes s'abîment par manque d'irrigation.

Le Gouvernement israélien prétend qu'il établit des colonies, ou du moins certaines d'entre elles, sur des terres qui n'appartiennent pas à des citoyens arabes vivant dans le pays. Il fait valoir que ces terres étaient la propriété de l'Etat prédécesseur et qu'Israël, en tant qu'Etat successeur, en est automatiquement propriétaire et de ce fait a le droit d'en disposer à son gré.

Je ne voudrais pas me lancer dans une réfutation de cet argument et démontrer l'invalidité, du point de vue juridique, des droits dont se réclame le Gouvernement israélien, mais en tant qu'Arabe palestinien, propriétaire et exploitant agricole, je voudrais dissiper la confusion et l'obscurité dont on a délibérément entouré cette question.

La Palestine, comme certains autres pays arabes, a été gouvernée par l'Etat turc au nom du Califat islamique. La domination turque a duré de 1517 à 1917. Sous le régime turc, le propriétaire était une personne qui pouvait céder sa terre,

/...

la cultiver, y résider, il y vivait et y mourait et la transmettait par héritage de père en fils. Le propriétaire payait au gouvernement turc un impôt foncier de 10 p. 100 du produit de la terre. Cet impôt était connu sous le nom de dîme.

En 1858, le Gouvernement turc a promulgué la loi du tapu (cadastre), en vertu de laquelle toutes les terres devaient être enregistrées, au nom du propriétaire, auprès du nouveau ministère du tapu. En Palestine, le Gouvernement turc a commencé à procéder à l'inscription volontaire des terres au cadastre, vers 1870. A cette époque, le Gouvernement turc était sur son déclin, la méfiance régnait entre lui et les citoyens arabes, et toutes les terres n'ont pas été enregistrées selon les règles. Le Gouvernement turc a fait enregistrer auprès du Service du tapu toutes les terres qui n'étaient pas enregistrées auparavant et que les propriétaires ont fait inscrire en leur propre nom, en continuant à en disposer comme étant leurs biens et à payer à l'Etat la dîme s'y rapportant. Avec la fin de la domination turque et le début de l'occupation britannique au cours des années 30, les autorités britanniques chargées d'exercer le mandat en Palestine ont commencé une opération d'inventaire et de classification des terres en Palestine, les enregistrant au nom du propriétaire; elles ont procédé à la démarcation et à la description des terres jusqu'au dernier dunam, en vue de leur inscription au nom des propriétaires auprès du Service du cadastre (tapu). Il s'agissait d'une entreprise énorme, exigeant beaucoup de temps, et les autorités britanniques ont décidé entre-temps d'enregistrer l'impôt foncier au nom du propriétaire, tel qu'il figurait dans les dossiers du Bureau de l'impôt foncier émis par le Service des levés topographiques en 1935. La situation est restée la même jusqu'à la fin du mandat britannique en 1948. Quant au processus de l'enregistrement des terres auprès du Service du cadastre, il s'est déroulé lentement et n'a jamais été achevé.

L'enregistrement des terres au nom du gouvernement ne signifiait certainement pas que le gouvernement était réellement propriétaire de la terre. C'était simplement une mesure provisoire prise en attendant que la procédure d'inscription du cadastre soit terminée. Aucun gouvernement n'a utilisé, comme lui appartenant, les parcelles de terrain qui avaient été utilisées ou cultivées par un exploitant agricole. Les terres enregistrées au nom de l'Etat étaient réservées à des fins publiques telles que forêts, puits, rivières et terres données comme bien "waqf" par les particuliers à des écoles et des mosquées.

Le relevé topographique a été effectué par de nombreux villages et, dans certains d'entre eux, une partie des terres a été inscrite auprès du Service du cadastre. Lorsque le mandat britannique a pris fin, il restait des villages où cette opération n'avait pas eu lieu en raison de complications telles que la division des propriétés par héritage et des litiges devant les tribunaux.

Je vous montrerai des documents étayant cette déclaration et prouvant que les prétentions du Gouvernement israélien ne sont pas fondées et ne sont pas valables en droit. Ces papiers ont trait à la propriété foncière dans un village arabe, mon village natal où se trouve située ma propriété dont les fruits ont nourri mes ancêtres depuis des dizaines de milliers d'années, avant même la naissance de la religion juive.

En 1948, les forces israéliennes ont occupé 90 p. 100 des terres de notre village de Rommana qui se trouve hors de la zone attribuée à Israël dans la résolution pertinente de l'Organisation des Nations Unies de 1947 sur le partage de la Palestine; en 1967, les autorités israéliennes se sont emparées du reste de la Palestine, y compris ces villages.

Après l'occupation de 1967, les Israéliens ont essayé de masquer leurs visées expansionnistes et ont fait une offre de paix aux citoyens arabes qui étaient restés sous leur domination.

Dans la colonie de Givat Oz qui est construite sur les terres de notre village, le fonctionnaire israélien qui s'occupait de la question est venu proposer à quelques uns des notables arabes de la région une coexistence amicale et pacifique entre Arabes et Juifs. Au bout d'un moment, je l'ai interrompu en lui demandant de nous parler un peu de lui-même. Il a répondu qu'il était né en Bulgarie et qu'il avait immigré en Palestine en 1952. Je lui ai ensuite demandé de nous parler de l'installation de la colonie et il a répondu que celle-ci avait été établie en 1952 et qu'il était venu y vivre en 1954. Puis je lui ai demandé qui avait planté l'olivier à l'ombre duquel se trouvait sa maison; il a rougi d'embarras et n'a pas été capable de répondre. Je lui ai dit alors :

"J'ai planté cet arbre de mes propres mains. Cette terre est ma terre. Cette colonie est construite sur ma terre et vous êtes venu de Bulgarie pour usurper nos terres et nous en chasser, puis vous nous proposez la paix."

Il a alors répondu avec colère :

"Vous autres Arabes, vous devez comprendre que la roue de l'histoire a tourné avec le temps. Elle a tourné et c'est nous qui venons maintenant en Palestine de Bulgarie et des autres Etats européens et d'Etats arabes tels que l'Egypte, l'Irak, le Maroc, la Syrie et le Yémen. Tout ce que vous avez à faire est de tourner avec cette roue et d'aller, vous, en Irak, en Syrie et dans tout autre pays arabe de votre choix. Ils ne sont pas très loins d'ici et là vous trouverez la coexistence dans l'amitié, la sécurité et la paix entre le peuple arabe et le peuple juif. Ce serait une paix réelle."

A quoi j'ai répondu :

"La paix ou la destruction, la dispersion et l'agression?"

Tous se sont alors retirés.

Quelques jours après, je me retrouvais dans une prison israélienne, à la suite d'une accusation d'atteinte à la sécurité fabriquée de toutes pièces. J'ai passé 13 mois en prison, puis ils m'ont renvoyé de mon village où j'ai vu moi-même ces immigrants établissant deux colonies et exploitant les fruits de la terre.

/...



Moshe Dayan, actuellement ministre des affaires étrangères d'Israël, a dit dans un discours prononcé en 1948 au Tekhnion Institute à Haïfa :

"Politiquement, il n'y a plus de Palestine, elle existait avant 1948, mais maintenant elle n'existe plus et nous sommes en Israël."

Joshua Hoben Forat a déclaré :

"Le fait primordial est qu'il ne peut pas y avoir de sionisme sans colonies et pas d'Etat juif sans l'expulsion des Arabes et la confiscation de terres devant être ensuite clôturées."

Menahem Begin pour sa part nie le principe même de l'existence du peuple arabe palestinien lorsqu'il déclare que ces gens sont maintenant des habitants, c'est-à-dire qu'ils jouissent de l'autonomie administrative sous la souveraineté israélienne en Judée et en Samarie. C'est simplement une mesure préparatoire en vue de leur expulsion des terres pour rendre possible la réalisation des buts israéliens ouvertement déclarés.

#### Prisons et prisonniers

Les statistiques rassemblées depuis l'occupation israélienne en 1967 et jusqu'au début de 1979, indiquent que le nombre de prisonniers et de détenus arabes incarcérés par les autorités israéliennes d'occupation n'est jamais tombé en-deçà d'une moyenne de 4 000. Ce chiffre est parfois passé à 5 ou 6 000 à l'occasion de protestations arabes contre l'occupation ou d'opérations de guérillas palestiniennes dans certaines parties du pays. Ces prisonniers sont incarcérés dans des conditions inhumaines et extrêmement malsaines, dans une cinquantaine de prisons dispersées dans l'ensemble du pays. Certains de ces centres de détention sont réservés à la pratique de tortures atroces, d'autres sont destinés aux prisonniers condamnés à perpétuité, à des peines de 5 à 15 ans ou à des peines de moins de 5 ans et d'autres centres sont des camps créés par des Israéliens dans le désert méridional pour les prisonniers condamnés aux travaux forcés.

Ces victimes arabes sont soumises par les autorités israéliennes aux formes de tortures et d'intimidation les plus atroces, consistant par exemple à :

1. Infliger des coups douloureux à l'aide de bâtons et d'instruments durs.
2. Frapper et endommager les organes génitaux des hommes et des femmes et y introduire du poivre.
3. Pendre les prisonniers par les pieds. Ce type de torture est intitulé "le cauchemar".
4. Faire subir aux détenus des décharges électriques.

/...

5. Arracher les ongles avec des tenailles.
6. Casser les dents.
7. Remplir la bouche de sel.
8. Lâcher des chiens policiers dressés pour mordre les prisonniers.
9. Essayer de forcer les détenus à pratiquer la pédérastie avec leurs compagnons de détention. S'ils refusent ou sont incapables de le faire, ils sont forcés de battre violemment leurs compagnons avec des bâtons.
10. Amener au centre de détention la femme, la soeur ou la mère du prisonnier et menacer de les violer si le prisonnier ne fait pas la concession voulue.
11. Attacher les mains du prisonnier derrière son dos, lui bander les yeux et le placer dans une cellule pendant un certain nombre de jours au cours desquels il est brûlé par des mégots de cigarettes en divers endroits de sa personne.

Dans un grand nombre de cas, les détenus et les condamnés ont souffert de maladies chroniques, de cécité, de paralysie ou de surdit . Dans certains cas, les os des mains ou des pieds ont  t  bris s et, dans d'autres, les victimes sont rest es inconscientes et sont finalement d c d es. Les d tenus et les condamn s sont enferm s dans ces prisons dans de r pugnantes conditions d'entassement, les cellules mesurant 1,50 m de long, 80 cm de large et 2 m de haut. Actuellement, 400   500 prisonniers occupent la prison de Maskubiya de J rusalem, qui  tait pr vue   l'origine pour 150   250 d tenus. Entre 600 et 700 prisonniers sont entass s dans la prison de Naplouse qui  tait pr vue pour 200 personnes et le groupe de cellules No 6 de cette prison, pr vu pour 20 prisonniers, est maintenant surpeupl  et compte 110 prisonniers. La prison centrale de Ramleh, pr vue pour 500 prisonniers, en contient maintenant 2 000   2 500. La prison de Kfar Yona, pr vue pour 75 prisonniers, en compte d sormais 200   250. De 500   700 prisonniers sont maintenant entass s dans la prison d'Ashqelon, pr vue pour 300 prisonniers. La prison de Shatta, pr vue pour 150 prisonniers, en compte maintenant 400   500 et la temp rature de la r gion dans laquelle cette prison est situ e (la vall e du Beisan) atteint 40  C en  t . La prison de Beersheba, construite par les Isra liens apr s 1967 pour recevoir 500 prisonniers, compte maintenant 700   1 000 prisonniers.

La situation est la m me dans les prisons de Damoun, Nabi Salih, Maasiyahu, Jalama, Tell Mond, Neve Tirza, H bron, Ramallah, Jenin, Tulkarm, Bethl em, J richo, Acre, Zikhron Ya'agov, Hadeza, Jaffa, Tel Aviv, Khan Yunis, Rosh Beit, Al Bassa Safed, Afula, Nazareth, Shaimesh, Nahalal, Nahariya, Majdu, Karkur et dans les camps d'Umm Kilab, d'Amer et d'Al Buyuk.

La façon dont les détenus de droit administratif sont maintenus en détention indique l'absence totale d'un élément juridique, procédural ou humain de modération en Israël où les habitants peuvent être arrêtés chez eux, à leur lieu de travail, ou même dans la rue, sans avoir commis d'infraction. Ces personnes sont ensuite soumises aux formes de torture les plus atroces et enfermées dans les cellules des prisons israéliennes pendant des mois ou même des années sans être mises en accusation ni traduites en jugement. Dans certains cas, des personnes ont même été déportées.

La déportation des habitants est un procédé utilisé par Israël dans le but d'expulser les propriétaires des terres, qui peuvent ensuite être expropriés. L'élite instruite, dont par exemple, les médecins, les ingénieurs et les techniciens qualifiés, est également expulsée afin de saper l'économie arabe des régions de la rive occidentale et de la bande de Gaza, dont les habitants sont de ce fait obligés d'émigrer pour gagner leur vie. Les habitants arabes victimes de cette occupation tyrannique sont forcés de vendre leurs terres et d'émigrer de crainte d'être expulsés et de perdre leurs terres sans être indemnisés.

Plus de 2 000 Arabes ont été expulsés des territoires occupés entre 1967 et 1979.

Israël ne connaît aucune limite à la violation de toutes les règles de droit et de toutes les conventions internationales, ainsi que des principes de la justice sociale et du comportement humain. Il n'a même pas épargné dans ses sinistres attaques les lieux du culte et les lieux saints. La veille du dimanche de Pâques, le 25 avril 1970, des policiers israéliens ont occupé le Patriarcat orthodoxe copte et les églises situées dans l'enceinte du Monastère copte.

En octobre 1970, les Israéliens, par l'intermédiaire de la société Himafuta et l'entremise du sioniste américain Samuel Conran, ont tenté de saisir le couvent français de Notre-Dame à Jérusalem, appartenant à l'Ordre français catholique monastique de New York, ce qui a forcé Sa Sainteté le Pape à intervenir personnellement et à charger l'archevêque Hanna Kaldani de formuler en son nom des protestations devant les tribunaux de Jérusalem, afin de protéger le couvent contre la trahison et la spoliation.

Les autorités israéliennes d'occupation ont également confisqué des terrains à bâtir appartenant au Patriarcat orthodoxe grec et situés à proximité de l'hôtel King David à Jérusalem.

Le 24 mars 1971, de jeunes Israéliens se faisant passer pour touristes ont pénétré dans l'église du Saint-Sépulcre et ont brisé les lampes à huile et les bougies placées sur le Saint-Sépulcre, qu'ils ont piétiné. Les moines présents dans l'église, qui avaient également été attaqués, ont pu capturer l'un des coupables qu'ils ont livré à la police israélienne. Cette dernière a annoncé par la suite qu'il s'agissait d'un Juif américain et il n'a plus été question de cette infraction.

/...

Les forces de police israéliennes sont stationnées devant la Porte des Maugrèbins qui donne accès par le mur au noble sanctuaire (Al Haram Al Sharif) de Jérusalem et maintiennent sur ces lieux un barrage permanent de police depuis 1967.

De jeunes Israéliens des deux sexes ont à plusieurs reprises pénétré dans la cour de la Sainte Mosquée d'Al-Aqsa à Jérusalem où ils ont dansé, chanté, psalmodié, se sont livrés à des actes violents et indécents et ont attaqué les fidèles musulmans. Ils se sont conduits de façon analogue dans le noble sanctuaire d'Abraham, situé dans la ville d'Hébron et dont la plus grande partie a été saisie par les Israéliens et convertie en une synagogue juive.

Le 21 août 1969, journée sinistre de l'histoire de l'humanité, les autorités israéliennes ont mis le feu à la Sainte Mosquée Al-Aqsa et ont tenté d'empêcher la population arabe et les pompiers municipaux arabes, qui s'étaient précipités sur les lieux, de s'acquitter de leur devoir et d'éteindre l'incendie dans la mosquée. Cette tentative d'obstruction a été toutefois déjouée par la population arabe. Des ministres du culte chrétiens, ignorant les forces de police israéliennes, se sont élancés dans la mosquée d'Al-Aqsa aux cris de "On incendie les maisons de Dieu" et les musulmans comme les chrétiens ont suivi leur exemple en se précipitant pour éteindre l'incendie israélien qui consumait le dôme de la Sainte Mosquée d'Al-Aqsa. Israël a prétendu que l'incendie avait été provoqué par un court-circuit électrique, mais les rapports des ingénieurs arabes ont prouvé clairement que l'incendie avait été déclenché par des mains criminelles. Devant cette situation, le Gouvernement israélien a été obligé de prétendre qu'un Australien de 28 ans dénommé Dennis Michael William Mohan, qui était entré en Israël quatre mois avant la date de l'incendie, était en fait responsable de cet acte, qu'il avait été arrêté et qu'il passerait en jugement. Peu de temps après, Israël annonçait que ce dernier avait été libéré pour des motifs d'aliénation mentale.

Le musée archéologique palestinien de Jérusalem a été saisi le premier jour de l'occupation israélienne de la ville de 1967 et, en violation des articles 17 et 18 de la Convention de La Haye, les pièces de ce musée les plus rares et de la plus grande valeur, notamment les rouleaux de la mer Morte et les lettres de Lachish, ont été transportées par les autorités israéliennes dans leurs propres musées. Les Israéliens ont également saisi le parchemin du temple qui se trouvait chez M. Kando à Bethléem.

Les fouilles archéologiques sont tout aussi dangereuses que les autres actes d'agression israéliens. Depuis 1968 et malgré les résolutions successives adoptées par les organismes internationaux, les autorités israéliennes poursuivent leurs fouilles sous le prétexte de rechercher les vestiges du temple de Salomon. Ces fouilles ont commencé en 1967 sous les habitations de la population arabe, sous les mosquées et les écoles et sous le noble Sanctuaire. Sous ce sanctuaire, les autorités israéliennes ont creusé un long et profond tunnel dans lequel ils ont déposé un exemplaire de la torah et édifié une synagogue juive. Au cours d'une

cérémonie d'inauguration de la synagogue, le Grand Rabbin a pris la parole en déclarant : "Nous célébrons aujourd'hui l'inauguration de la synagogue que nous avons temporairement établie sous le sanctuaire. Demain nous célébrerons la destruction du sanctuaire, l'édification de notre grande synagogue et la reconstruction de notre temple sur ces lieux, qui sont notre terre, et pas un de ces étrangers arabes ne subsistera dans notre pays".

A la suite des fouilles, des fissures sont apparues dans les murs d'un grand nombre de maisons d'habitation, de mosquées, de sanctuaires islamiques et d'écoles sur lesquelles la police israélienne a placé des panneaux interdisant le passage des piétons et donnant l'ordre d'évacuer les résidents sous le prétexte de les protéger contre le danger d'effondrement de ces bâtiments. Peu de temps après, des ingénieurs israéliens ont établi des rapports justifiant le besoin de démolir ces bâtiments qui s'écroulaient afin d'assurer la sécurité de la population. Après les démolitions, des bâtiments résidentiels israéliens ont été construits pour accueillir les immigrants israéliens; les Arabes dépossédés ont été chassés et ont rejoint la longue procession de leurs frères sans foyer et affligés, en quête de justice.

Les maisons d'habitation arabes détruites par les Israéliens entre 1967 et 1979 sont au nombre total de 2 875 et sont réparties ainsi :

Nombre de maisons d'habitation

350	District de Jérusalem, de Bethléem et de Jéricho
1 175	District de Ramallah
405	District d'Hébron
115	District de Naplouse
530	District de Tulkarm
50	District de Jenin
<u>250</u>	District de Gaza
Total	2 875

Même l'enseignement n'a pas échappé à la malveillance des Israéliens qui ont transformé les programmes scolaires suivis avant leur occupation, afin que les programmes d'enseignement correspondent davantage à leurs objectifs et à leurs désirs. Ils ont interdit l'enseignement des versets du Coran incitant à la guerre sainte pour la défense de la religion et de la patrie. Malgré tous les progrès de la science moderne réalisés dans le domaine des soins sanitaires dans le monde entier, la situation qui règne à cet égard dans les régions de la rive occidentale et de la bande de Gaza se détériore et le manque total de soins sanitaires serait presque préférable à la qualité actuellement déplorable des installations.

Lors d'un séminaire tenu à New York en 1978, M. Israel Shahak, professeur de chimie à l'Université hébraïque d'Israël et président du Comité des droits de l'homme, a fait les observations suivantes sur la façon dont le Gouvernement israélien traite la population arabe qui souffre sous son occupation :

/...

1. Les citoyens arabes n'ont pas le droit d'être membres des kibboutz et une jeune femme israélienne a été expulsée de l'un de ces établissements parce qu'elle voulait épouser un Arabe.

2. Des milliers d'Arabes travaillent en Israël dans des usines, des entreprises et d'autres institutions israéliennes qui ont grand besoin de cette source de main-d'oeuvre. Toutefois, les autorités israéliennes interdisent à ces travailleurs de passer la nuit en Israël et ces derniers doivent donc retourner le soir sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza pour revenir le lendemain matin. Un grand nombre des travailleurs sont dans l'impossibilité de faire ce voyage deux fois par jour et sont donc obligés de passer la nuit en Israël. Dans la soirée, on voit les forces de police les conduire aux postes de police où ils sont tous roués de coups de bâton. Un grand nombre de citoyens israéliens résidant à proximité des postes de police ont ainsi dû se plaindre au chef de la police en déclarant que les cris des travailleurs arabes soumis à la torture et aux coups dans les postes de police les empêchent de dormir la nuit.

3. En mars 1978, la police israélienne a arrêté 200 écoliers arabes de Ramallah et d'Al Bireh et les a conduits au poste de police. M. Shahak a indiqué qu'alors qu'il passait près du poste de police et qu'il observait cette scène affligeante, un policier israélien s'est adressé à lui en disant : "Voilà la rude manière dont nous traitons ceux qui ne nous aiment pas", ce à quoi M. Shahak a répliqué "Non, voilà la rude manière dont vous traitez ceux que vous n'aimez pas".

M. Shahak a eu peine à croire que cet incident s'était produit en Israël sur la rive occidentale en 1978 et non pas dans la Russie tsariste de 1884, époque à laquelle les Juifs étaient soumis à la torture du seul fait qu'ils étaient juifs. Toutefois, en Israël, les étudiants arabes subissent des tortures du simple fait qu'ils sont arabes. La société qui tolère de tels actes subira un sort pire que celui que subissent actuellement les Palestiniens aux mains des Israéliens.

Telle est la réalité de notre situation et telles sont les souffrances que nous endurons à la suite des destructions, du pillage, des vols et des meurtres dus aux desseins sinistres des Israéliens et à leurs crimes contre notre peuple. Les Israéliens lancent contre nous des attaques criminelles en utilisant les produits les plus modernes de la machine militaire américaine, notamment des armes de destruction dont l'usage a été interdit en droit international. Leur Premier Ministre, Menahem Begin, n'a pas honte d'annoncer qu'il traquera, poursuivra et supprimera les Palestiniens où qu'ils se trouvent et à chaque fois qu'il le pourra, au nom de l'Organisation de libération de la Palestine.

Notre peuple compte maintenant 4 millions de personnes, dont la vaste majorité est très instruite et n'a qu'un seul désir, celui de retourner dans sa patrie pour vivre dans la liberté, comme les autres peuples du monde libre.

Nous sommes un peuple de travailleurs, de constructeurs et non pas de destructeurs, et nous avons contribué à mettre en valeur cette région parmi d'autres. Il est injuste de nous priver du droit à l'autodétermination et à une existence libre, indépendante et souveraine dans notre patrie.

En soumettant ces faits à votre examen, nous demandons par votre intermédiaire à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités en faisant rapidement cesser l'invasion, le pillage et l'exploitation sionistes de nos terres et en mettant un terme à l'occupation des terres palestiniennes et arabes. En agissant ainsi, nous servirons la cause de la paix, fondée sur la justice au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Je vous remercie.

Département politique de  
l'Organisation de libération  
de la Palestine

(Signé) Majib Al-Ahmad

27 mai 1979

/...

Appendice

COLONIES ISRAËLIENNES SUR LA RIVE OCCIDENTALE - 1967 A MAI 1979

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
1	Mehola	Sur les terres de Bardala	7 000	1967	Moshav agricole comprenant des installations appartenant à Hapo'el Hamizrahi
2	Almog (kalia)	Sur la rive nord de la mer Morte	18 000	1967	Kibboutz agricole appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz; agriculture et pêche
3	Kfar Etzion	Entre Bethléem et Hébron	1 000	1967	Kibboutz agricole appartenant à des kibboutz religieux
4	Argaman	Près du pont de Damya, dans la vallée centrale du Jourdain	5 000	1968	Moshav agricole appartenant à Herut
5	Phatza'El	Région de Fazayil, dans la vallée centrale du Jourdain	4 000	1968	Moshav agricole appartenant au mouvement moshav
6	Qiryat-Arba	Près de la ville d'Hébron	1 000	1968	Zone industrielle appartenant à Hapo'el Hamizrahi
7	Rosh Tzurim	Entre Bethléem et Hébron	2 000	1969	Kibboutz agricole appartenant à des kibboutz religieux
8	Mevo Horon	Sur les terres de Beit Nuba	10 000	1969	Kibboutz agricole appartenant à Agudath Israel
9	Yitav	Sur les terres d'Al-Awja, au nord de Jéricho	2 700	1970	Kibboutz agricole appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz

/...



No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
10	Gilgal	Dans la vallée centrale du Jourdain, au nord de Jéricho	3 300	1970	Kibboutz pratiquant l'agriculture et la pêche appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz
11	Mitzpe Shalem	Entre Kalia et Ain Hadi	200	1970	Kibboutz agricole appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz
12	Massvah	Près du pont de Jiftlik, dans la vallée centrale du Jourdain	5 000	1970	Moshav pratiquant l'agriculture et la pêche appartenant aux travailleurs de Sion
13	Atrot	Sur les terres de Qalandiya, au nord de Jérusalem	10 000	1970	Zone industrielle
14	Hamra	Sur les terres de Beit Dajan, à l'est de Naplouse	5 000	1971	Moshav pratiquant l'agriculture et l'aviculture appartenant à l'Union agricole
15	Alon Shvot	Entre Bethléem et Hébron	1 000	1971	Centre de services municipaux et école religieuse appartenant à Hapo'el Hamizrahi
16	Mekhora	Sur les terres de Beit Dajan, à l'est de Naplouse	1 500	1971	Moshav agricole appartenant à l'Union agricole
17	Ma'al Ephraïm	Sur les terres du village d'Aqraba, à l'est de Naplouse	2 000	1971	Centre régional appartenant au mouvement moshav
18	Bega'ot	Sur les terres du village d'Al-Buqaiya, à l'est de Naplouse	2 000	1972	Moshav agricole appartenant à l'Union agricole

/...

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
19	Gitit	Sur les terres d'Aqraba, à l'est de Naplouse	5 000	1972	Moshav agricole appartenant à l'Union agricole de Herut
20	Neve Ya'acov	Près de Beit Hanina	4 000	1973	Zone industrielle
21	Talpiot	Au sud-est de Jérusalem	10 000	1973	Zone résidentielle
22	Gilo	Entre Jérusalem et Beit Jala	4 000	1973	Zone résidentielle
23	Ramot	Sur les terres de Nabi Samwil au nord de Jérusalem	10 000	1973	Zone résidentielle
24	Ma'alouf Defna	A l'est de Jérusalem	270	1973	Zone résidentielle
25	Sanhedria	Au nord-est de Jérusalem	500	1973	Zone résidentielle
26	Ro'I	Vallée centrale du Jourdain, au sud de Mehola	800	1974	Nahal agricole
27	Ma'ale Adomim	Entre Jérusalem et Jéricho	70 000	1974	Vaste zone industrielle appartenant au groupe Emonim
28	Elazar	Entre Hébron et Bethléem	1 000	1975	Moshav industriel appartenant à Hapo'el Hamizrahi
29	Takoah	Entre Hébron et Bethléem	3 000	1975	Kibboutz agricole appartenant à Hapo'el Hamizrahi
30	Ofra	Au nord-est de Ramallah	350	1975	Colonie agricole appartenant au groupe Emonim
31	Kochav Hashahar	Sur les terres de Deir Jatir et Kafr Malik/Ramallah	4 000	1975	

/...

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
32	Magshinim	Près d'Almog, au bord de la mer Morte	5 000	1976	Kibboutz agricole appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz
33	Netiv Hagdud	Vallée centrale du Jourdain	3 000	1976	Moshav agricole appartenant au mouvement moshav
34	Mevo Shiloh	Sur les terres du village de Duma/ Naplouse	500	1976	Centre de peuplement
35	Elon Moreh (Qaddum)	Sur les terres de Kafr Qaddum/ Naplouse	500	1976	Centre de peuplement appartenant au groupe Emonim
36	Maliki Shua	Sur les terres de Faqou'a/Jenin	1 000	1976	Centre de peuplement appartenant à Hapo'el Hamizrahi
37	Mei'ami (A) Reyhan	Sur les terres de Umm Reyhan/Ya'bad	5 000	1977	Kibboutz agricole appartenant aux kibboutz nationaux
38	Mei'ami (B) Reyhan	Sur les terres de Umm Reyhan/Ya'bad	3 000	1977	Moshav appartenant aux travailleurs de Sion
39	Migdal Oz	Entre Hébron et Bethléem	1 500	1977	Moshav appartenant à Hapo'el Hamizrahi
40	Yattir	Au sud d'Hébron	100	1977	Centre de peuplement appartenant au groupe Emonim
41	Kfar Ruth	Sur les terres de Latrun	5 000	1977	Moshav appartenant au mouvement moshav agricole
42	Ba'ir Tel	Sur les terres de Latrun et Imwas	5 500	1977	Moshav appartenant au mouvement moshav
43	Shayelet	Sur les terres de Latru, Imwas et Yalu	8 000	1977	Moshav appartenant au mouvement des travailleurs de Sion

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
44	Fadeem	Sur les terres de Mes'ha à l'ouest de Naplouse	1 000	1977	Appartenant au groupe Emonim
45	Ramonim	Au nord de Jéricho	300	1977	Moshav appartenant aux travailleurs de Sion
46	Shomron	Sur les terres de Deir Sharaf/ Naplouse	500	1977	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
47	Efrat	Au nord d'Hébron Secteur d'Etzion	1 000	1977	Colonie agricole
48	Hamuzit	Au sud de Bethléem	1 000	1977	Centre de peuplement
49	Kadesh Badtigh	Vallée centrale du Jourdain, au nord de Jéricho	2 000	1977	Moshav agricole
50	Moudi'im	Sur les terres de Yalu et Imwas	10 000	1977	Objectif : transformer la région en une ville entourée d'une ceinture de colonies
51	Qaryat Mikabin	Sur les terres de Yalu et Imwas	5 000	1977	Colonie agricole
52	Rafet	Sur les terres du village de Rafat/ Ramallah	10 000	1977	Colonie agricole
53	Na'aran	Vallée centrale du Jourdain	1 000	1970	Colonie agricole
54	Ariel	Sur les terres de Salfit et Sikaka/ Naplouse		1979	
55	Bedulam	Sur les terres de Beit Umar/Hébron	1 000	1977	Colonie agricole

/...

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
56	Our	Sur les terres du village de Our/Ramallah	2 000	1977	Colonie agricole
57	Tomer	Au nord de Jéricho	1 000	1977	Moshav agricole appartenant au mouvement moshav
58	Sal'it	Entre Tulkarm et Qalgiliya	2 000	1978	Colonie agricole appartenant à Herut
59	Shiloh	A l'ouest de Ramallah	1 500	1978	Colonie agricole appartenant au groupe Emonim
60	Batoah	Sur les terres de Yasuf, au sud de Naplouse	1 000	1978	Centre de peuplement
61	Terseleh	Au nord de Sailat Dhahr	500	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
62	Ghires	Sur les terres du village de Haris/Naplouse	300	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
63	Beit Horon	Sur les terres de Our Al-Favqa/Ramallah	500	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
64	Giv'on	Sur les terres d'El-Jib/Ramallah	300	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
65	Qarnay-Shamron (A)	A l'est de Qalqiliya	200	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
66	Mitzpeh	A l'ouest de Jéricho	2 000	1978	Zone industrielle appartenant à Gosh Emonim

/...

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type et affiliation
67	Beit Rael	Sur les terres des villages de Bettin/Ramallah	500	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
68	Neve Zuf	Sur les terres de Nabi Saleh	500	1978	Centre de peuplement appartenant à Gosh Emonim
69	Dotan	Sur les terres de Qibatiya/Jenin	500	1978	Centre de peuplement
70	New Massvah	Vallée centrale du Jourdain	1 000	1978	Colonie agricole
71	Ma'ale Adomim (B)	Al Khan Al Ahmar		1979	
72	Elon Moreh (B)	Sur les terres de Hawwara et Al Rahib/Haplouse		1979	
73	Qarnay-Shomron (B)	Entre Qalqiliya et Tulkarm		1979	

IMPLANTATION DE COLONIES ISRAËLIENNES DANS LA BANDE DE GAZA  
DE 1967 A MAI 1979

No	Nom de la colonie	Emplacement	Superficie (en dunams)	Année de fondation	Type d'affiliation
1	Kfar Darom	Près de Deir El Balah	400	1967	Nahal agricole appartenant à Hapo'el Hamizrahi
2	Azoor	Près de Beit Hanun	800	1969	Zone industrielle appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz
3	Netzer Hazani	Près de Deir El Balah	300	1970	Moshav agricole appartenant au mouvement moshav
4	Netzarim	District de Nuscitat entre Gaza et Deir El Balah	700	1972	Colonie agricole appartenant à des kibboutz religieux
5	Morag	District d'Umm Kilab entre Rafah et Khan Yunis	200	1972	Colonie agricole appartenant à l'Union des mouvements de kibboutz
6	Katif A	Entre Rafah et Khan Yunis	400	1977	Colonie agricole appartenant à Hapo'el Hamizrahi
7	Katif B	Entre Rafah et Khan Yunis	150	1978	Colonie agricole appartenant à Hapo'el Hamizrahi

/...

QUARTIERS RESIDENTIELS CREES PAR LES ISRAELIENS SUR DES TERRES  
ARABES A JERUSALEM APRES 1967

Nom	Superficie en dunams	Année de fondation
Quartier Eshkol	600	1969
Quartier juif	126	1969
Colline française	1 500	1969
Université hébraïque et Hadassah	200	1977
Quartier Gilo	300	1977
Quartiers de la Citadelle	12 000	1975

/...



LISTE DES NOMS DES PROPRIETAIRES DES TERRES ARABES PALESTINIENNES  
CONFISQUEES PAR LES AUTORITES ISRAELIENNES DANS LE VILLAGE DE  
MAJDAL BENI FADAL, DU DISTRICT DE NAPLOUSE, SUR LA RIVE OCCIDENTALE,  
AUX FINS DE CREATION D'UNE COLONIE ISRAELIENNE COMPRENANT  
320 UNITES D'HABITATION AVEC ENVIRON 1 000 CHAMBRES ET  
DEPENDANCES

No	Nom	Superficie en dunams
1	Asaad Salim Mansour	50
2	Salim Ahmad Salim	20
3	Salama Ahmad Salim	15
4	Abdul Aziz Muhammad Yussuf	20
5	Abdul Fattah Hussein	20
6	Muhammad Hamid Hamdan	35
7	Ridha Muhammad Abd Khateeb	50
8	Ahmad Al Haj Asaad Khateeb	30
9	Salih Musa Yahya	35
10	Fakhri Abdul Hameed Abdul Majeed	20 (Hameed)
11	Mustafa Auda Ismail	15
12	Ismail Auda Ismail	15
13	Ibrahim Auda Ismail	17
14	Mustafa Abdul Haleem Mustafa	40 (Haleem)
15	Ahmad Abdul Haleem	20
16	Muhammad Abdul Hameed Yussuf	30
17	Sulaiman Abdul Hameed Yussuf	25
18	Abdullah Abdul Haleem Mustafa	20
19	Abdul Majeed Abdul Hameed	15
20	Mashhoor Muhammad Abu Muslih	25
21	Mustafa Ahmad Abu Muslih	20
22	Salih Abdul Rahman Abu Muslih	10
23	Abdul Rahman Muhammad Abu Muslih	5
24	Muhammad Ahmad Hussein	15
25	Shawkat Abdul Rahman Al Jabr	12
26	Salih Ahmad Salih	10
27	Mahmoud Ahmad Salih	25

/...

No	Nom	Superficie en dunams
28	Qasim Muhammad Qasim	15
29	Muhammad Qasim Jawhar	10
30	Mawfal Muhammad Mawfal	15
31	Hussein Zahir Khalifa	10
32	Abdul Rahman Muhammad Khudheir	30
33	Hussein Muhammad Khudheir	20
34	Muhammad Khudeir Muhammad	15
35	Faiz Hasan Muhammad	20
36	Muhammad Hamdan Muhammad	15
37	Ibrahim Abdul Rahman Shahadeh	20
38	Sulaiman Asmar Rizk	18
39	Sulaiman Asmar Rizk	20
40	Mustafa Ahmad Samtin	15
41	Ahmad Mahmoud Saadeh	10
42	Ismail Abdul Aziz Mahmoud	15
43	Hussein Hifzi	10
44	Abdul Rahman Abdul Rahman	20
45	Yussuf Salim Saadud	15
46	Muhammad Salim Saadud	15
47	Muhammad Salih Rabbah	10
48	Abdullah Eid Muhsin	20
49	Muheisin Salman	25
50	Abdu Muhsin Ubaid	15
51	Salih Muhammad Muhsin	20
52	Sulaiman Muhammad Muhsin	25
53	Muhammad Yussuf Salaous	50
54	Zaal Yussuf Salaous	10
55	Mustafa Musa Salous	15
56	Hasan Yunus Hasan	10
57	Sulaiman Muhammad Hammad	12
58	Yussuf Saadeh Yussuf	10

---

1 164 dunams

/...

C'est la superficie totale des terres confisquées par les autorités israéliennes pour créer une colonie comprenant 320 unités d'habitation de trois chambres (en ciment, avec dépendances). Ces terres appartiennent aux habitants du village de Majdal Beni Fadal, du district de Naplouse. Ce sont des terres agricoles, situées près de Fasayel et connues sous le nom de secteurs de Ruweiha et Masateh; elles sont enregistrées sous le nom de leurs propriétaires dans le cadastre.

-----